

Comptes publics

Volume 1

États financiers consolidés

pour l'exercice terminé
le 31 mars 2021



Impression autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



Comptes publics

Volume 1

États financiers consolidés

pour l'exercice terminé
le 31 mars 2021



Impression autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

ISSN: 0382-1277
ISBN print: 978-1-4605-2912-6
ISBN PDF: 978-1-4605-2913-3

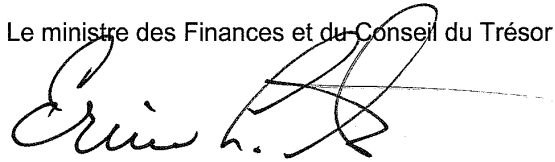
À Son Honneur,

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure de la Province du Nouveau-Brunswick

La soussignée a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor



Ernie L. Steeves

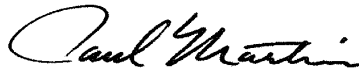
Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2021

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Sir,

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Le tout respectueusement soumis,
Le contrôleur,



Paul Martin, fcpa, fca

Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES**États financiers consolidés vérifiés**

	Page
Introduction au Volume I.....	1
Énoncé de responsabilité.....	2
Analyse des états financiers.....	3
Rapport de l'Auditeur indépendant.....	29
État consolidé de la situation financière.....	32
État consolidé des résultats.....	33
État consolidé des flux de trésorerie.....	34
État consolidé de l'évolution de la dette nette.....	35
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé.....	35
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	36
Tableaux des états financiers consolidés.....	82

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers consolidés audités de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la nette dette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Ce volume renferme aussi la déclaration de responsabilité, l'analyse des états financiers, et le rapport de l'auditeur indépendant.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers consolidés exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; ainsi que des recettes et des dépenses, par compte budgétaire pour chacun des ministères gouvernementaux.

De plus, la province inclut les listes suivantes sur le site Web du Finances et Conseil du Trésor, à www.gnb.ca/comptespublics :

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certains organismes gouvernementaux supérieurs à 80 000 \$ pour l'année civile. Lorsqu'un employé est transféré à un autre ministère durant l'année, le montant intégral de son salaire est déclaré dans l'information du ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre. Lorsqu'un employé est transféré d'un ministère à un organisme gouvernemental durant l'année, ou vice-versa, le montant qui lui est versé par chaque organisation est déclaré dans l'information du ministère ou de l'organisme respectif;
- allocations de retraite ou indemnités de cessation d'emploi aux fonctionnaires et aux employés de certains organismes gouvernementaux supérieurs à 15 000 \$ pour l'année civile;
- frais de déplacement et autres dépenses supérieurs à 15 000 \$ payés durant l'exercice financier aux fonctionnaires, par ministère;
- paiements supérieurs à 80 000 \$ attribués aux médecins pour l'exercice financier;
- paiements aux fournisseurs supérieurs à 25 000 \$ pour l'exercice financier et par ministère ainsi que les listes combinées comprenant les paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux;
- paiements des subventions supérieurs à 25 000 \$ pour l'exercice financier et par ministère ainsi que les listes combinées comprenant les paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux;
- paiements aux fournisseurs au titre de cartes d'achat supérieurs à 25 000 \$ pour l'exercice financier et par ministère ainsi que les listes combinées comprenant les paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux;
- versements de prêts supérieurs à 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'exercice financier, par ministère.



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick. L'analyse des états financiers est préparée par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. Les états financiers consolidés comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la dette nette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe à la province d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, des mécanismes de contrôle interne ont été établis afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les états sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1 des états financiers consolidés.

Au nom de la province,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ernie L. Steeves".

Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

septembre 2021

Faits saillants des résultats financiers du Nouveau-Brunswick

Le 31 mars 2021



408,5 millions de dollars
Excédent



13,5 milliards de dollars
Dette nette



10,3 milliards de dollars
Recettes



9,9 milliards de dollars
Charges

Quels étaient les principaux secteurs de dépenses?

3,3 milliards de dollars
Santé

Le fonctionnement des hôpitaux, des établissements médicaux, des cliniques, de l'assurance-maladie, des services pharmaceutiques et d'Ambulance NB.

2,1 milliards de dollars
Éducation et Formation

Le fonctionnement des écoles et des collèges communautaires, les contributions à l'enseignement supérieur et les programmes de développement de la petite enfance.

1,4 milliard de dollars
Développement social

Le fonctionnement des foyers de soins, les services de soutien pour les enfants et les personnes handicapées ainsi que les programmes d'habitation et de la sécurité du revenu.

D'où provient la majorité des recettes?

4,8 milliards de dollars
Taxes et impôts

Provient principalement de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt foncier provincial et de l'impôt sur le revenu des corporations.

2,2 milliards de dollars
Paiements de péréquation fiscale

Les transferts fédéraux visant à réduire les disparités fiscales entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces.

1,9 milliard de dollars
Autres transferts fédéraux

Provient principalement du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et comprend un financement unique lié à la COVID-19.

Mesures de réaction à la pandémie de COVID-19 :

- Sécurité et application de la loi à la frontière
- Dépistage et retraçage des contacts
- Soutien à la rentrée scolaire sécuritaire
- Fermetures provinciales et locales
- Administration des vaccins
- Soutien aux municipalités
- Protection des populations vulnérables
- Approvisionnement en équipement de protection individuelle

Analyse des états financiers du Nouveau-Brunswick

Sommaire de l'information financière

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des principaux résultats financiers de la province pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2020 et le 31 mars 2021.

État consolidé de la situation financière

	(millions)	
	2021	2020
Actifs financiers	11 192,6 \$	10 771,3 \$
Passifs	(24 644,7)	(24 693,3)
Dette nette	(13 452,1)	(13 922,0)
Immobilisations corporelles nettes	9 072,5	9 132,9
Autres actifs non financiers	242,9	206,8
Actifs non financiers totaux	9 315,4	9 339,7
Déficit accumulé	(4 136,7) \$	(4 582,3) \$

État consolidé des résultats

	(millions)	
	2021	2020
Recettes de provenance provinciale	6 189,1 \$	6 255,1 \$
Recettes de provenance fédérale	4 129,1	3 636,8
Recettes totales	10 318,2	9 891,9
Charges	9 909,7	9 843,2
Excédent	408,5 \$	48,7 \$

État consolidé de l'évolution de la dette nette

	(millions)	
	2021	2020
Solde d'ouverture	(13 922,0) \$	(13 958,8) \$
Diminution de la dette nette liée aux activités	469,9	36,8
Dette nette en fin d'exercice	(13 452,1) \$	(13 922,0) \$

Ce que vous devez savoir à propos des résultats financiers du Nouveau-Brunswick

Excédent (déficit) annuel

Définition

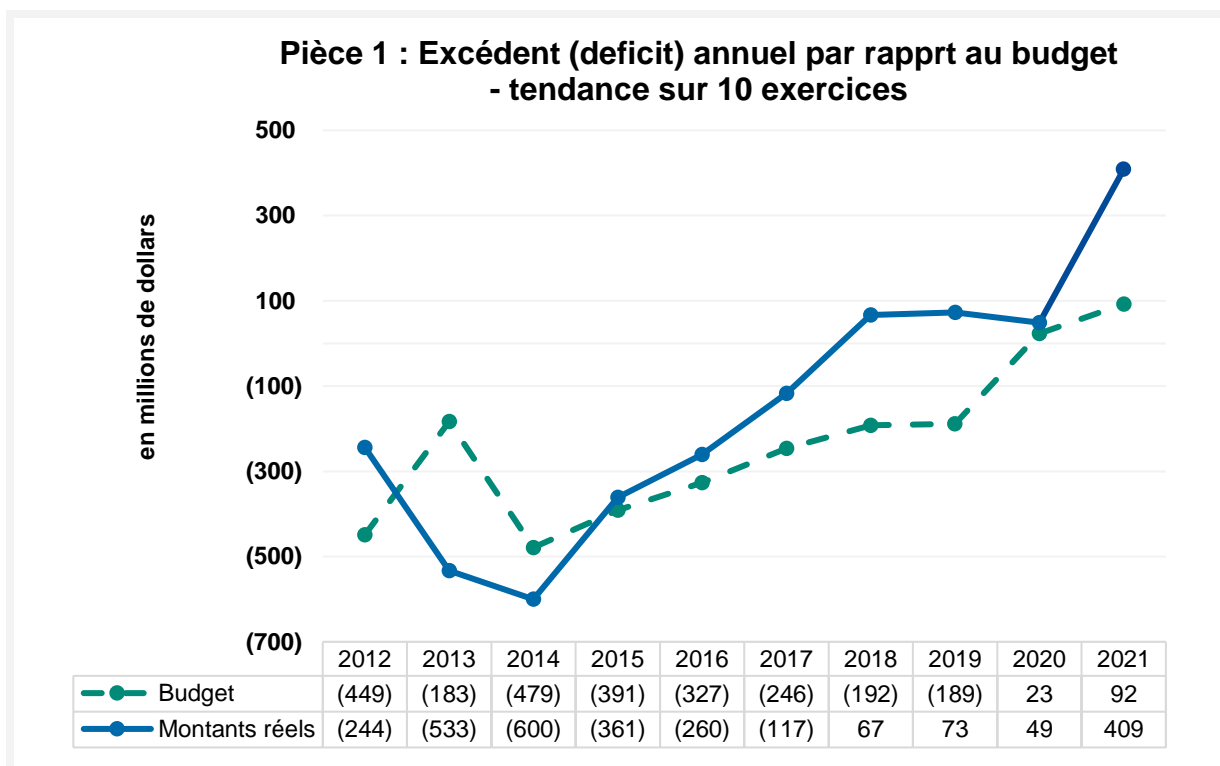
Un excédent ou un déficit est l'écart entre les recettes et les charges au cours de l'exercice. Si les charges sont plus élevées que les recettes, la province a un déficit. Au contraire, si les recettes sont supérieures aux charges, la province a un excédent.

Résultats

La pièce 1 montre l'excédent (déficit) annuel réel de la province par rapport au budget pour la dernière décennie. Cette année, la province a un excédent de 409 millions de dollars, le quatrième excédent annuel consécutif. Cela signifie que la province a été en mesure de payer ses services actuels à partir des recettes totales obtenues cette année. Cela a aussi permis de réduire la dette nette.

Les mesures rapides et décisives de la province en réaction à la pandémie ont limité les répercussions de la COVID-19 sur ses résultats financiers. L'augmentation des coûts liée aux dépenses en santé et sécurité pour protéger et soutenir le Nouveau-Brunswick pendant la pandémie a été compensée par les économies d'exploitation réalisées pendant les fermetures et l'augmentation des transferts liés à la COVID-19 par le gouvernement fédéral. Par conséquent, l'excédent annuel est plus élevé que prévu.

La tendance globale démontre que la taille du déficit annuel a commencé à diminuer de manière stable depuis l'exercice financier 2015, avec la réalisation d'excédents annuels depuis 2018.



Le saviez-vous?

La province affiche un excédent pour la quatrième année consécutive.

Dettes nettes

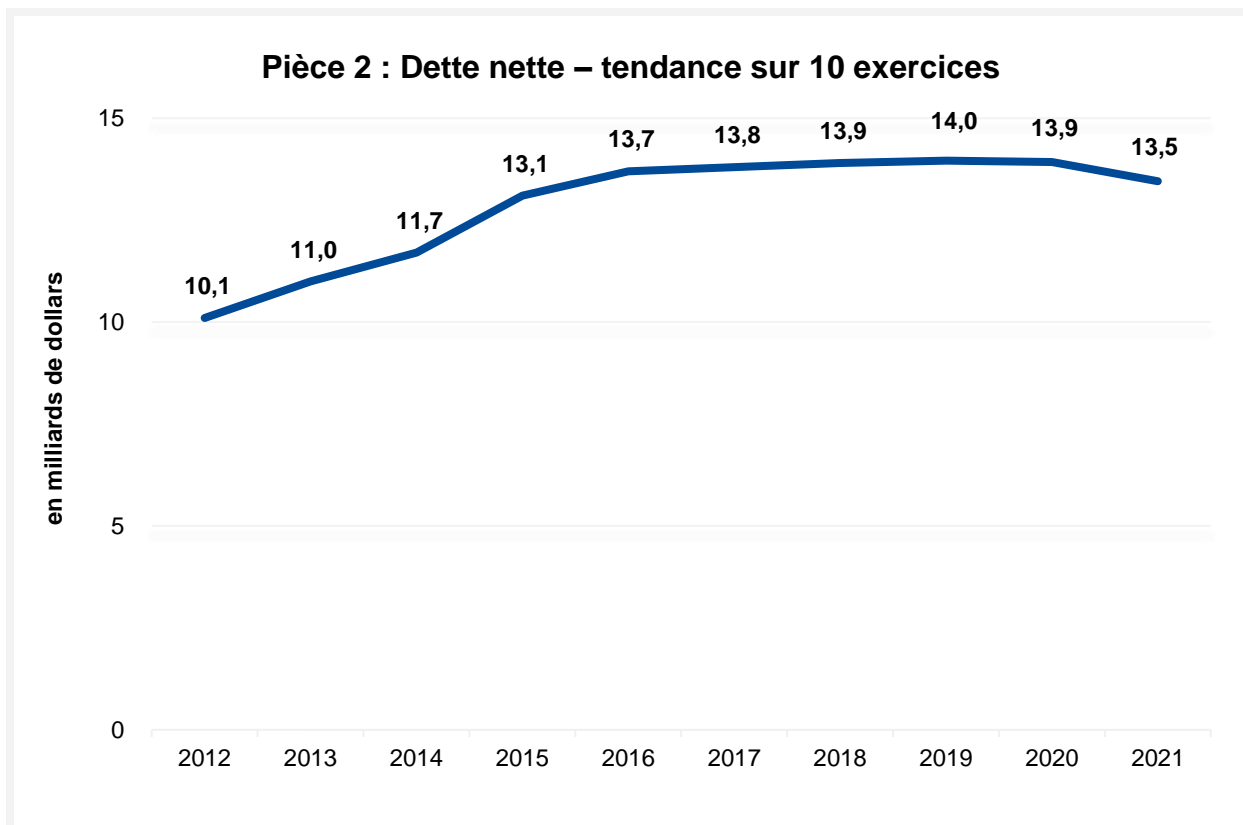
Définition

La dette nette est la différence entre les passifs et les actifs financiers et indique le montant des recettes futures nécessaires pour payer les services passés et les achats d'actifs non financiers.

Résultats

La pièce 2 présente le solde en fin d'exercice de la dette nette de la province (après retraitement) pour la dernière décennie. La province avait une dette nette de 13,5 milliards de dollars cette année, ce qui est environ un tiers de plus par rapport à ce qu'elle était il y a dix ans. Cela est en partie attribuable aux changements importants apportés aux politiques de comptabilité qui ont entraîné la comptabilisation de passifs supplémentaires qui n'étaient pas inclus dans le calcul de la dette nette au début de la période.

La tendance globale démontrée dans la pièce 2 indique que la dette nette de la province est relativement stable depuis 2015, lorsque les foyers de soins ont été ajoutés au périmètre comptable provinciale et qu'un changement à la politique de comptabilité lié aux pensions a été mis en œuvre.



Le saviez-vous?

La dette nette de la province a augmenté pendant la majeure partie de la dernière décennie. Toutefois, la tendance s'est stabilisée et renversée grâce à des diminutions au cours des deux derniers exercices. La dette nette est maintenant à son niveau le plus bas depuis 2015.

Quelle a été l'évolution au cours de l'exercice?

Quatre facteurs peuvent influencer la dette nette. La façon dont évoluent ces facteurs au cours de l'exercice déterminera si la dette nette augmentera (↑) ou diminuera (↓). Voici ces facteurs :

1. Excédent ou (déficit) annuel;
2. Achats d'immobilisations (c.-à-d. routes, bâtiments, équipement, etc.);
3. Amortissement des immobilisations;
4. Autre (c.-à-d. gains ou (pertes) des autres éléments du résultat étendu, gains ou (pertes) liés à la disposition d'immobilisations, variation des stocks, etc.).

La pièce 3 présente les détails de l'évolution de chaque facteur pour le présent exercice. La diminution de la dette nette au cours de l'exercice est grandement attribuable à l'excédent annuel. L'investissement net dans les infrastructures, représenté par la somme des achats d'immobilisations et de l'amortissement des immobilisations, était neutre pour cet exercice.

Pièce 3 : Facteurs influençant la dette nette – exercice financier 2021

Facteurs	Montant (en millions de dollars)	Répercussion sur la dette nette
Excédent annuel	409	↓
Immobilisations – achats	(501)	↑
Immobilisations – amortissements	515	↓
Autre	47	↓
Diminution de la dette nette pour cet exercice	470	↓



Quels sont les achats d'immobilisations?

Les achats d'immobilisations étaient le facteur le plus important dans l'augmentation de la dette nette dans la pièce 3. Ils comprennent les immobilisations corporelles acquises, construites, développées ou améliorées dont la durée utile dépassera l'exercice financier et qui sont destinées à être utilisées de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services. Au cours de l'exercice, des investissements importants ont été effectués pour les routes et les ponts, y compris les ponts de Coles Island, le pont Anderson de la Route 8, le pont Centennial, le pont de la rivière Petitcodiac, les routes de liaison au sentier Fundy, les projets d'élargissement de la Route 11, et pour les bâtiments, notamment une nouvelle école et deux écoles en construction. Voir la note 11 des états financiers consolidés pour obtenir plus de détails sur les immobilisations corporelles.

Que sont les amortissements d'immobilisations?

Les amortissements d'immobilisations sont le plus important facteur dans la diminution de la dette nette dans la pièce 3. Ils représentent un processus systématique d'attribution d'un montant aux charges de la province au cours de la vie économique restante prévue de l'immobilisation.



Charges

Définition

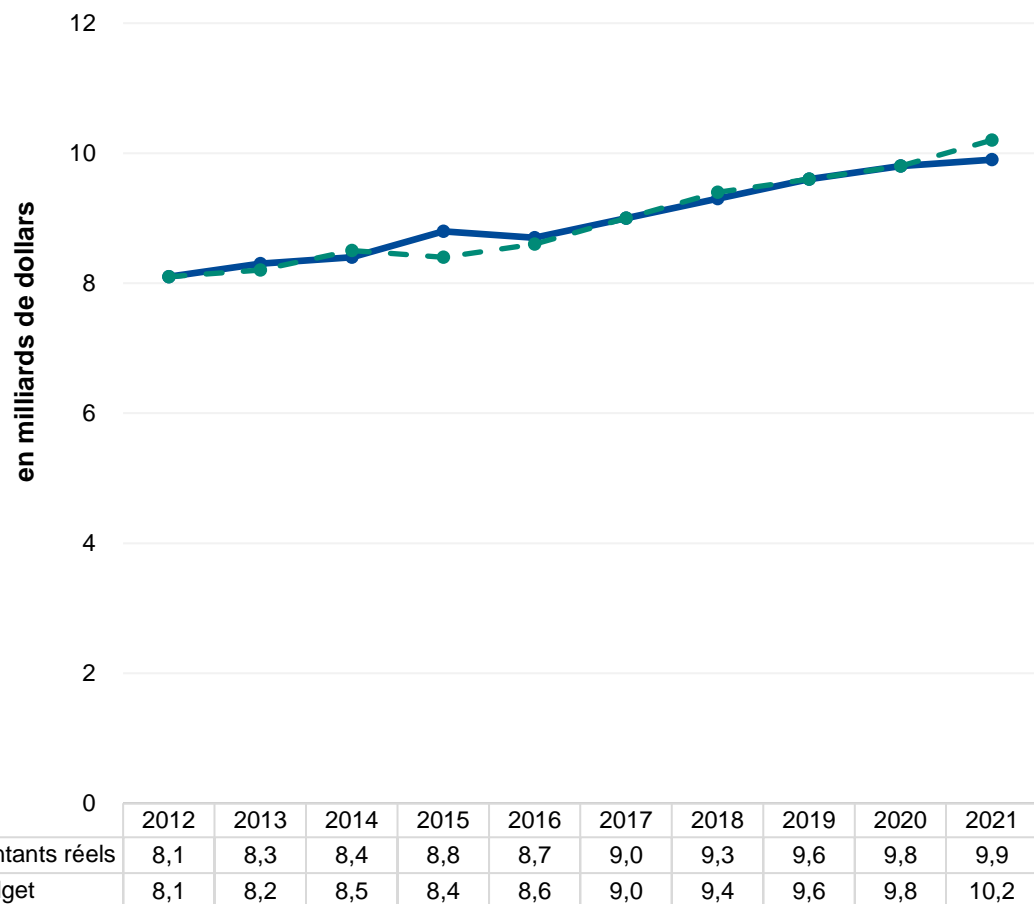
Une charge est un montant dépensé par la province pour offrir des services et des programmes, comme les soins de santé et l'éducation.

Résultats

La pièce 4 présente les charges réelles annuelles de la province par rapport au budget, pour la dernière décennie. Le total des charges de la province pour cet exercice était de 9,9 milliards de dollars, ce qui est inférieur au budget, bien qu'il s'agisse d'une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

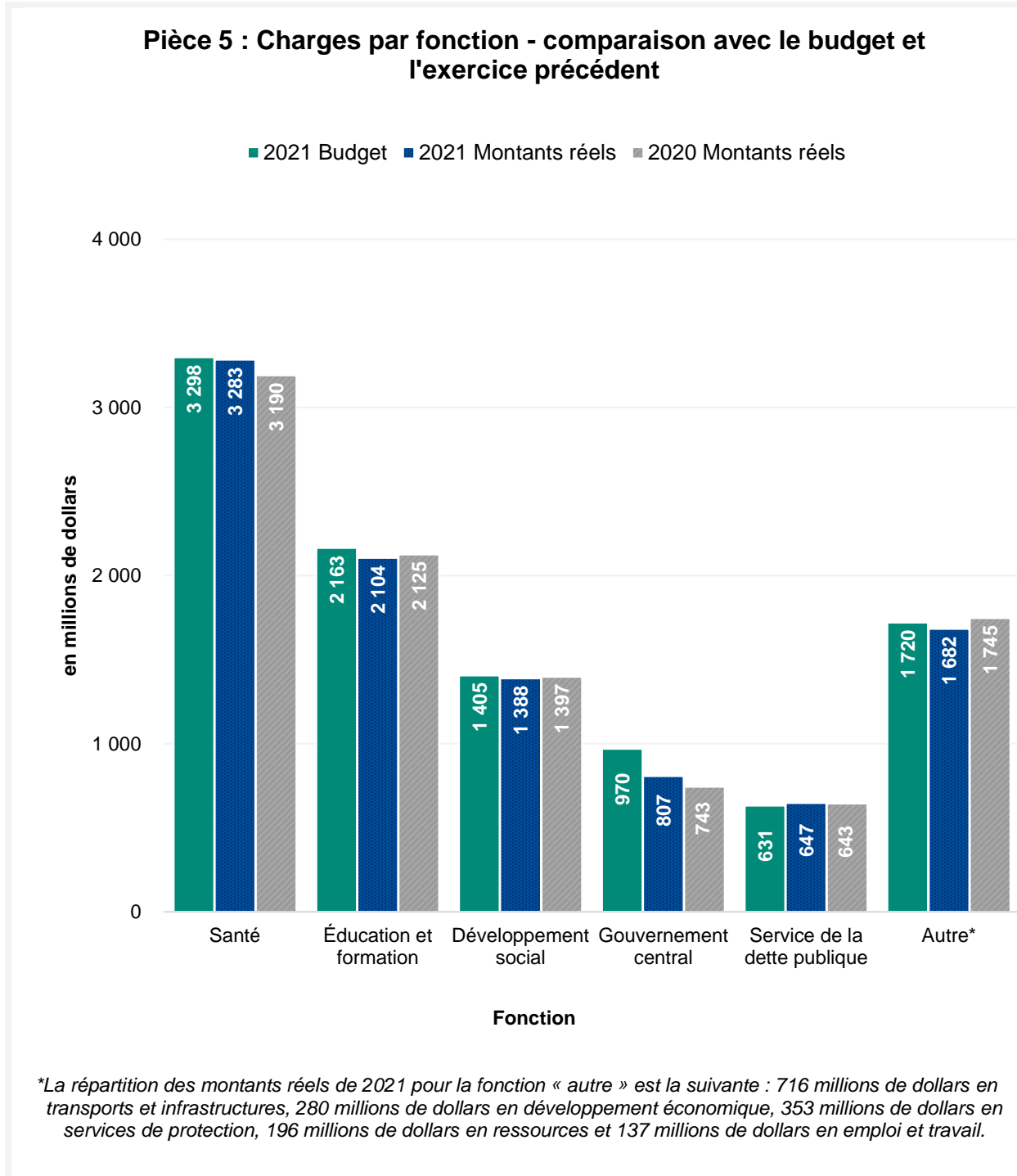
La tendance globale indique que les charges de la province ont augmenté au cours de la dernière décennie. Cela représente l'investissement continu de la province dans les secteurs prioritaires comme l'éducation, les soins de santé et les communautés durables. Les dépenses liées à la COVID-19 pour protéger et soutenir les citoyens et les entreprises au cours de la pandémie ont été compensées par les économies d'exploitation réalisées en raison des fermetures et du retard dans la mise en œuvre de programmes.

**Pièce 4 : Charges totales par rapport au budget
- tendance sur 10 exercices**



Comment les charges totales de cet exercice sont-elles comparables?

La pièce 5 présente une répartition des charges totales par fonction pour l'exercice par rapport au budget et à l'exercice précédent. Des explications pour les écarts importants par rapport au budget et les changements par rapport à l'exercice précédent sont fournies après la pièce.



Santé

Écart par rapport au budget

↓ **15 millions de dollars (-0,5 %)**

L'écart est principalement attribuable à des charges plus basses que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- les hôpitaux et autres services liés à la santé en raison de la COVID-19, y compris les services médecins et les services hors province;
- la charge d'amortissement liée à des investissements inférieurs aux prévisions en immobilisations en raison de la COVID-19.

Ces diminutions ont été compensées principalement par des charges supplémentaires liées à la réaction à la pandémie de COVID-19 pour les centres d'évaluation, le dépistage, le retraçage de contacts, les frais de laboratoire, l'équipement de protection individuelle et les biens d'équipement.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ **93 millions de dollars (2,9 %)**

Cette augmentation est principalement attribuable aux charges supplémentaires :

- liées à la réaction à la pandémie de COVID-19 pour les centres d'évaluation, le dépistage, le retraçage de contacts, les frais de laboratoire et l'équipement de protection individuelle;
- dans les régies régionales de la santé en raison des salaires et de l'inflation.

Éducation et formation

Écart par rapport au budget

↓ **59 millions de dollars (-2,7 %)**

L'écart est principalement attribuable à des charges plus basses que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- les Services financiers pour étudiants en raison de l'augmentation du financement fédéral pour les étudiants et des frais d'intérêt plus bas;
- les collectes de fonds par les écoles en raison de la pandémie et des fermetures d'écoles au printemps.

Ces diminutions ont été partiellement compensées par :

- les charges supplémentaires liées à la réaction à la COVID-19 pour le système scolaire de la maternelle à la 12^e année, notamment le transport, la dotation en personnel et les coûts liés à l'infrastructure;
- les coûts supplémentaires liés à la garde d'enfants pour la dotation et la stabilisation des services de garde afin de répondre aux protocoles de santé au titre de la COVID-19.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ **21 millions de dollars (-1,0 %)**

La diminution est principalement attribuable aux charges inférieures en ce qui concerne les Services financiers pour étudiants en raison de l'augmentation du financement fédéral pour les étudiants et des frais d'intérêt plus bas.

Développement social

Écart par rapport au budget

↓ **17 millions de dollars (-1,2 %)**

La différence est principalement attribuable à une réduction du nombre de cas d'aide sociale dans le programme de la sécurité du revenu en raison de la COVID-19.

Cette diminution est partiellement compensée par des charges supplémentaires liées à la COVID-19 en raison de l'Accord sur la relance sécuritaire pour appuyer les populations vulnérables.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ **9 millions de dollars (-0,6 %)**

La diminution est principalement attribuable à une réduction du nombre de cas d'aide sociale dans le programme de la sécurité du revenu en raison de la COVID-19.

Gouvernement central

Écart par rapport au budget

↓ **163 millions de dollars (-16,8 %)**

L'écart est principalement attribuable à des charges plus basses que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires;
- le passif au titre des travailleurs blessés et les charges de retraite, en raison de gains actuariels plus élevés que prévu;
- l'investissement dans le programme des initiatives sur les changements climatiques en raison du progrès plus lent que prévu de certains projets et de la comptabilisation de certains coûts de projet liés à l'infrastructure.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ **64 millions de dollars (8,6 %)**

L'augmentation est principalement attribuable à :

- un financement accru pour les Gouvernements locaux au titre de l'Accord sur la relance sécuritaire;
- l'élection générale provinciale du 14 septembre 2020;
- l'entrée dans la phase de mise en œuvre du projet de planification des ressources organisationnelles.

Service de la dette publique

Écart par rapport au budget

↑ **16 millions de dollars (2,5 %)**

L'écart est principalement attribuable à :

- des intérêts réalisés plus bas que prévu au budget sur les investissements à court terme;
- des besoins d'emprunt plus élevés que prévu en raison de la pandémie de COVID-19.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ **4 millions de dollars (0,6 %)**

L'augmentation est principalement attribuable à la réduction des intérêts réalisés sur les investissements à court terme qui ont plus que compensé les charges d'intérêts à long terme, ce qui a entraîné une petite augmentation sur douze mois.

Autres Charges

(Comprend : transport et infrastructures, développement économique, services de protection, ressources et emploi et travail)

Écart par rapport au budget

↓ **38 millions de dollars (-2,2 %)**

L'écart est principalement attribuable à des charges inférieures aux prévisions en raison de la COVID-19 dans les secteurs suivants :

- La Société de développement régional n'a pas traité les projets aussi rapidement que prévu;
- Le programme d'aide financière d'Opportunités Nouveau-Brunswick a enregistré une baisse des demandes de clients et d'activités de projet;
- Transports et Infrastructure en raison de la capacité de capitaliser plus de travail concernant les immobilisations corporelles nettes que prévu à l'origine.

Cette diminution est partiellement compensée par :

- des charges plus élevées que prévu pour les services de protection en raison de la réaction à la pandémie dans les domaines comme la dotation et le soutien pour la sécurité et l'application de la loi à la frontière et les activités globales liées à la COVID-19;
- l'acquisition et la gestion d'équipement de protection individuelle par l'Organisation des mesures d'urgence;
- une augmentation des coûts d'utilisation d'avion liés au programme de prévention de la tordeuse des bourgeons d'épinette.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ **63 millions de dollars (-3,6 %)**

La diminution est principalement attribuable à :

- des charges inférieures en ce qui concerne les initiatives de développement de la Société de développement régional en raison de la COVID-19;
- des charges inférieures en ce qui concerne le programme d'aide financière d'Opportunités Nouveau-Brunswick en raison des répercussions de la COVID-19 sur l'embauche de clients et les plans de projet;
- une réévaluation ponctuelle des immobilisations corporelles dans Gestion provinciale Ltée au cours de l'exercice précédent;
- l'unique Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick sous emploi et travail au cours de l'exercice précédent.

Cette diminution est partiellement compensée par :

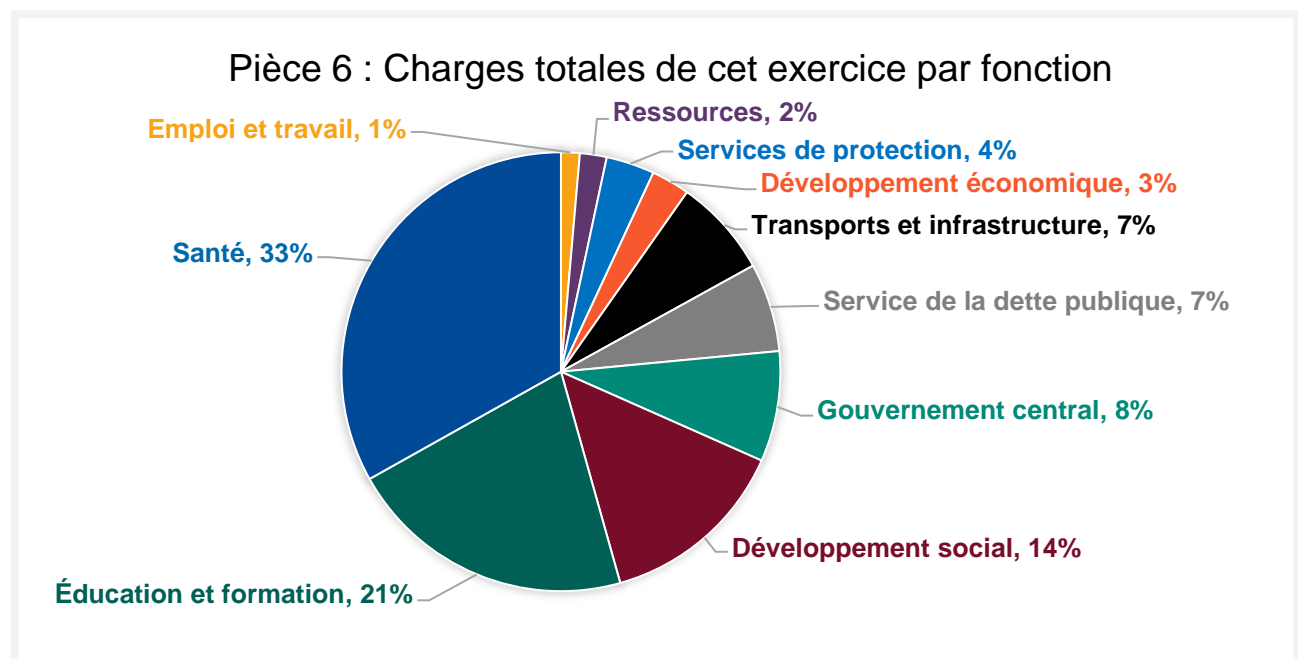
- des charges supplémentaires en services de protection liés à la réaction à la COVID-19 dans des domaines comme la dotation et le soutien pour la sécurité et l'application de la loi à la frontière, des services en établissement pour adulte et l'Organisation des mesures d'urgence;
- des charges supplémentaires pour les activités d'extinction d'incendies et de traitement de la tordeuse des bourgeons d'épinette;
- une charge d'amortissement supplémentaire en raison d'investissements plus élevés en immobilisations au cours des dernières années.

Quels étaient les principaux secteurs de dépenses au cours de cet exercice?

Environ les deux tiers des charges de la province ont été attribués aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation, et du développement social. Les charges dans ces secteurs comprennent :

- la prestation de soins de santé dans vingt-trois hôpitaux dans deux régions régionales de la santé et les services de plus de 2 100 médecins par le biais du programme d'assurance-maladie;
- les médicaments sur ordonnance pour les résidents admissibles du Nouveau-Brunswick;
- les services ambulanciers, y compris les services terrestres, aériens et de répartition;
- le fonctionnement de 294 écoles offrant l'enseignement à plus de 97 000 élèves dans toute la province;
- les programmes pour offrir aux familles un accès abordable aux services de garde offrant des services d'éducation à la petite enfance de qualité;
- l'aide financière aux étudiants, collèges et universités pour rendre l'éducation post-secondaire plus accessible et plus abordable;
- le fonctionnement de plus de 60 foyers de soins à but non lucratif prodiguant des soins à plus de 4 100 résidents;
- les programmes visant à protéger les populations les plus vulnérables de la province, y compris les enfants et les jeunes, les personnes ayant un handicap et les personnes âgées;
- les programmes de la sécurité du revenu et d'hébergement pour aider les gens et les familles à subvenir aux besoins fondamentaux (de nourritures, de vêtements et de logement).

La pièce 6 illustre le pourcentage d'allocation des charges de 9,9 milliards de dollars de la province à chaque fonction pour l'exercice. Il n'y a aucun changement important dans l'attribution des dépenses par fonction sur douze mois.



Le saviez-vous?

Les charges dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation et du développement social représentent environ deux tiers des charges totales de la province.

Service de la dette publique

Définition

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats au titre du service de la dette publique. Ce coût est influencé par des facteurs qui échappent au contrôle direct de la province, comme la notation, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations monétaires. Les frais de financement des entreprises publiques et les frais d'intérêt pour les éléments suivants ne sont pas inclus dans ce montant :

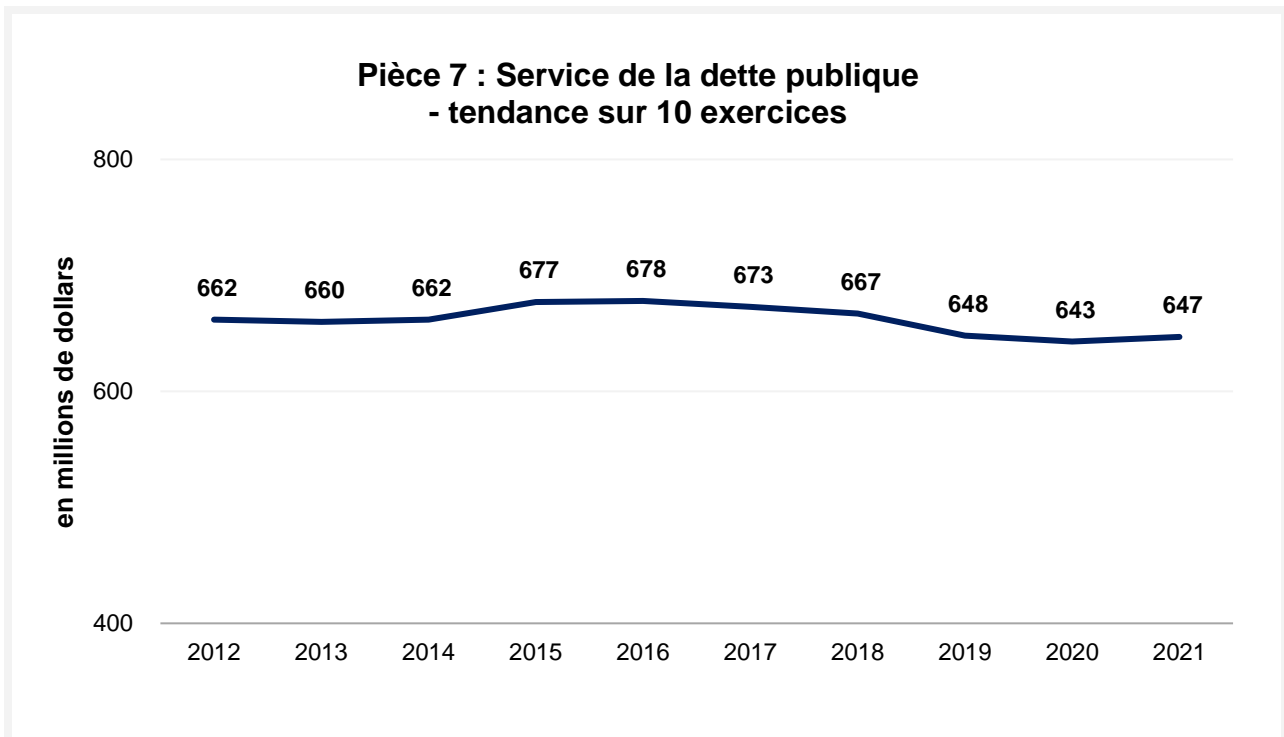
- Passif net au titre des régimes de retraite
- Prêts étudiants
- Débentures de la SCHL et dette reliée aux foyers de soins

Des renseignements supplémentaires sur l'attribution des éléments non inclus dans le service de la dette publique sont disponibles à la note 1 des états financiers consolidés.

Résultats

La pièce 7 présente le coût annuel du service de la dette publique pour la dernière décennie. Pour cet exercice, 647 millions de dollars ont été consacrés à ces coûts.

Bien que la dette nette de la province ait augmenté de 34 % au cours de cette période de dix ans, les charges du service de la dette publique ont diminué de 2 % au cours de la même période. Cela est attribuable à un environnement taux d'intérêt faible, à l'augmentation des intérêts créditeurs à court terme, ainsi qu'aux récentes améliorations des résultats financiers.



Recettes

Recettes totales

Définition

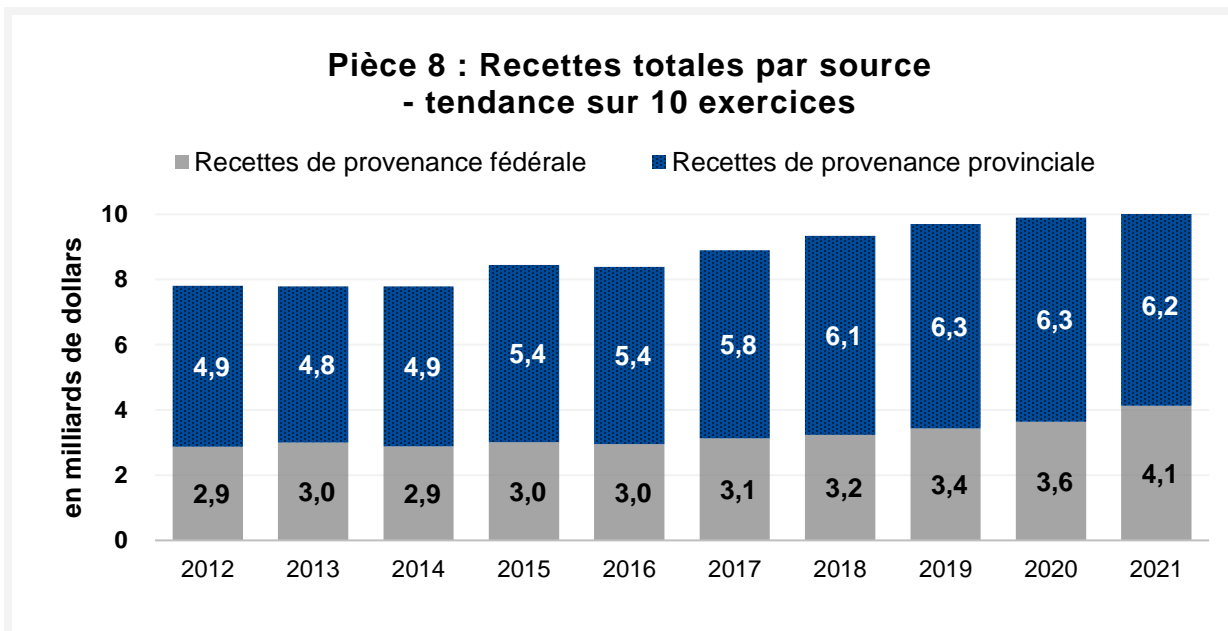
Une recette est un montant reçu ou à recevoir par la province pour offrir des services et des programmes, provenant de sources comme les taxes et impôts, les frais et les transferts du gouvernement fédéral.

Résultats

La pièce 8 présente le montant des recettes annuelles de la province provenant des sources provinciales et fédérales au cours de la dernière décennie. Les recettes totales de la province pour cet exercice s'élèvent à 10,3 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 426 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Elle est attribuable en partie aux transferts liés à la COVID-19 de la part du gouvernement fédéral.

Environ 60 % des recettes annuelles de la province proviennent de sources provinciales. Le reste provient du gouvernement fédéral. Cela signifie que la province s'appuie principalement sur la génération de ses propres recettes, comme les taxes et impôts et les frais, pour payer les services qu'elle offre à ses résidents.

La tendance globale démontre que les recettes totales de la province ont augmenté au cours de la dernière décennie.



Pourquoi cela a-t-il changé par rapport à l'exercice précédent?

Le changement global sur douze mois dans les recettes totales est principalement attribuable au financement lié à la COVID-19 provenant du gouvernement fédéral pour l'Accord sur la relance sécuritaire, le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire et le soutien pour les travailleurs essentiels, ainsi que des paiements accrus de péréquation. Les recettes fiscales ont subi des répercussions défavorables pendant la pandémie.

Recettes de provenance provinciale

Définition

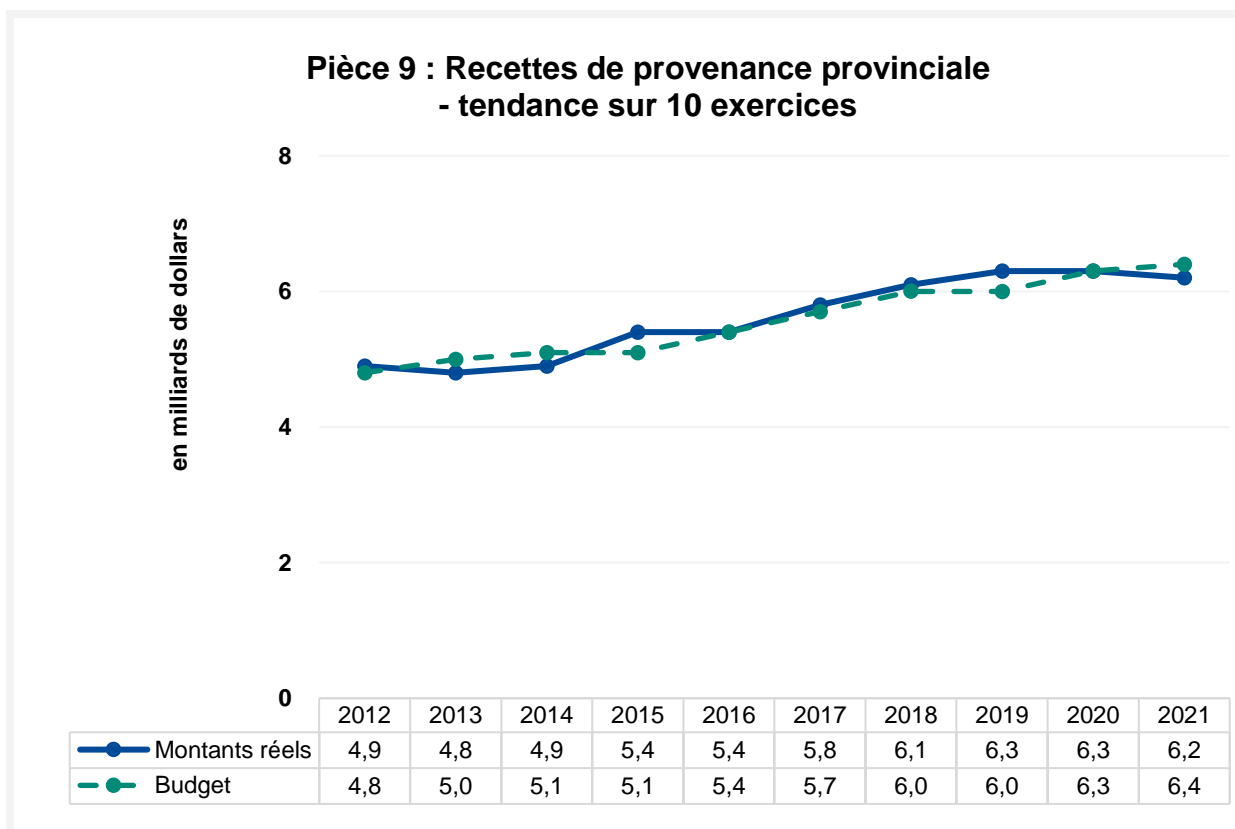
Les recettes de provenance provinciale sont des recettes générées par la province, principalement au moyen des taxes et impôts et des frais. La province a un plus grand contrôle sur cette source de recettes. Par exemple, elle établit les taux d'imposition, les frais et les autres charges. Cependant, elle est vulnérable à certains facteurs comme :

- la santé de l'économie;
- les modifications aux recettes collectées ou estimées par le gouvernement fédéral, comme l'impôt sur le revenu et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes des entreprises publiques, qui peuvent fluctuer considérablement en raison du prix, du volume, des changements de méthode comptable, de la météo, etc. (c.-à-d. Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Société des alcools du Nouveau-Brunswick).

Résultats

La pièce 9 présente les recettes annuelles de provenance provinciale par rapport au budget, pour la dernière décennie. Les recettes provenant de sources provinciales pour cet exercice s'élevaient à 6,2 milliards de dollars. Cela représente une diminution de 66 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et 253 millions de dollars de moins que prévu au budget, en grande partie attribuable aux répercussions de la COVID-19.

La tendance globale démontre que les recettes ont été relativement stables au cours des quatre exercices précédents, puis ont augmenté de 1,3 milliard de dollars depuis le début de la période de dix ans.

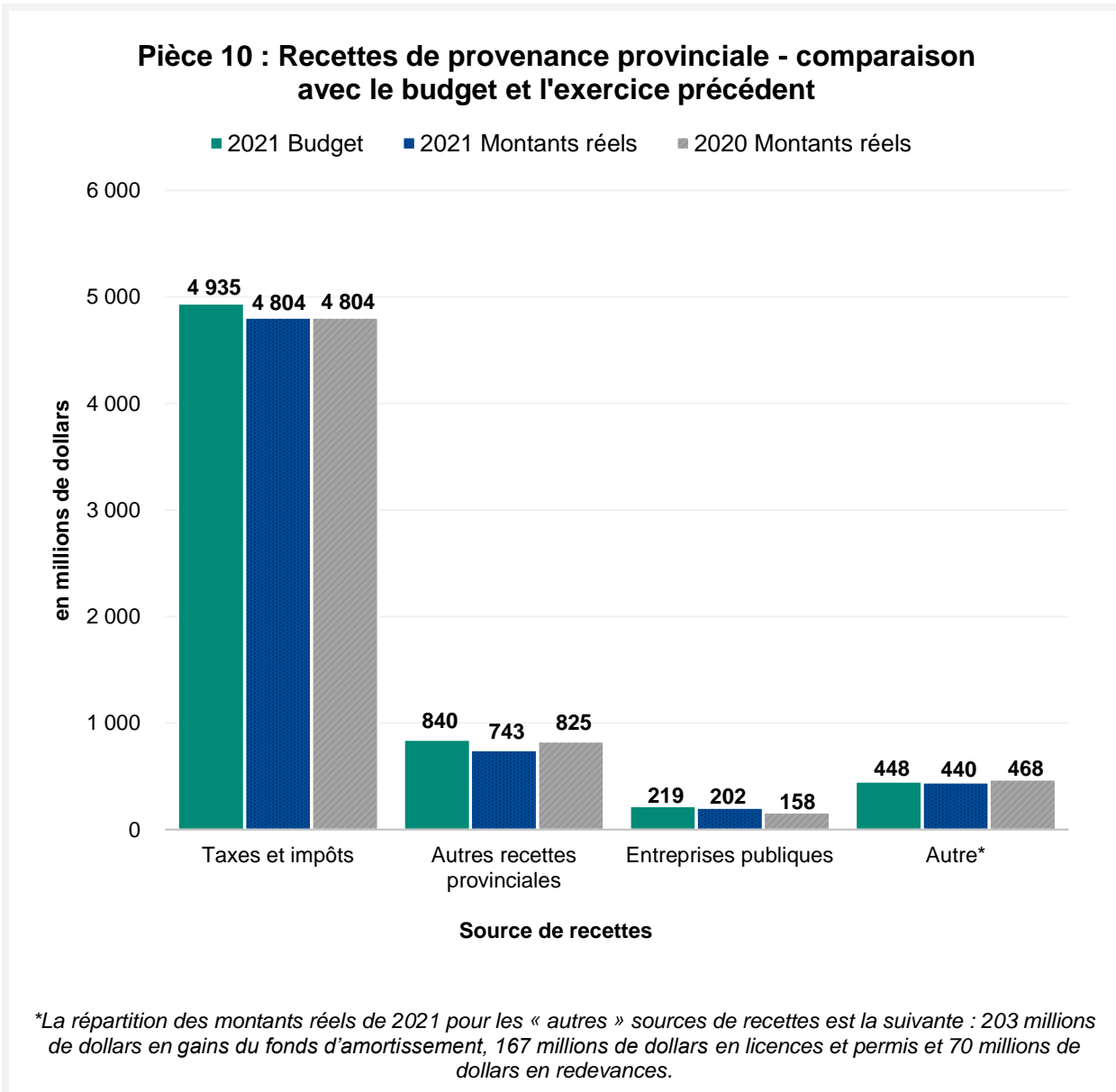


Comment les recettes de provenance provinciale de cet exercice sont-elles comparables?

La pièce 10 présente une répartition des recettes de provenance provinciale pour l'exercice par rapport au budget et à l'exercice précédent. Des explications pour les écarts importants par rapport au budget et les changements par rapport à l'exercice précédent sont fournies après la pièce.

La majeure partie des recettes de provenance provinciale proviennent des taxes et impôts. Cela comprend l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente harmonisée (TVH), l'impôt foncier, la taxe sur l'essence et les carburants ainsi que d'autres sources de taxes et impôts de moindre importance. Par conséquent, les modifications des taux d'imposition et des politiques fiscales peuvent avoir des répercussions importantes sur les recettes totales engrangées par la province.

La seconde plus importante recette de provenance provinciale est nommée « autres recettes provinciales ». Cela comprend les recettes provenant de la vente de biens et services, des loteries et jeux, des revenus de placement et des amendes et pénalités.



Taxes et impôts

Écart par rapport au budget

↓ **131 millions de dollars (-2,7 %)**

L'écart est principalement attribuable à :

- des recettes provenant de la taxe de vente harmonisée (TVH) inférieures, ce qui reflète la réduction du compte de recettes national par le gouvernement fédéral sur laquelle sont fondés les paiements;
- des impôts sur le revenu des particuliers inférieurs en raison de revenus imposables plus bas que prévu pour les années d'imposition 2020 et 2021 en raison des incidences économiques liées à la COVID-19.

Changement par rapport à l'exercice précédent

0 million de dollars (0 %)

Le changement par rapport à l'exercice précédent était nominal, car les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la TVH liées à la COVID-19, combinées à une diminution de la taxe sur l'essence et les carburants liée à une réduction de taux et à une consommation plus faible en raison de la pandémie, ont été partiellement compensées par l'introduction de la taxe sur les produits émetteurs de carbone du Nouveau-Brunswick.

Autres recettes provinciales

Écart par rapport au budget

↓ **97 millions de dollars (-11,5 %)**

L'écart est principalement attribuable à des recettes plus basses que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- les recettes provenant des loteries et du jeu, en raison de la suspension temporaire des terminaux de loterie vidéo et des activités des casinos;
- les recettes provenant des régies régionales de la santé reflétant un nombre moins élevé de non-résidents du Nouveau-Brunswick ayant recours aux services de santé;
- les recettes provenant des collectes de fonds par les écoles en raison de la pandémie;
- les recettes provenant des foyers de soins;
- l'intérêt sur les prêts étudiants en raison d'un moratoire de six mois sur les paiements de remboursement des prêts étudiants et d'une réduction du taux d'intérêt.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ **82 millions de dollars (-9,9 %)**

Les mêmes facteurs expliquant la réduction par rapport au budget s'appliquent à la réduction des montants réels par rapport à l'exercice précédent.

Entreprises publiques

Écart par rapport au budget

↓ 17 millions de dollars (-7,8 %)

L'écart est principalement attribuable à :

- des recettes nettes moins élevées pour la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) attribuables au coût de remplacement de l'énergie pour réparer les pannes de la station nucléaire de Point Lepreau ainsi que les incidences financières d'un programme stratégique de soutien de la clientèle en réaction à la pandémie.

Cela est partiellement compensé par :

- des recettes nettes plus élevées pour la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, stimulées par les répercussions de la pandémie.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 44 millions de dollars (27,8 %)

L'augmentation est principalement attribuable à :

- des recettes nettes plus élevées pour la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, stimulées par les répercussions de la pandémie;
- des résultats améliorés pour Énergie NB reflétant un profit dans les investissements des fonds nucléaires en raison des changements des conditions du marché.

Autres recettes

(Comprend : gains du fonds d'amortissement, licences et permis et redevances)

Écart par rapport au budget

↓ 8 millions de dollars (-1,8 %)

L'écart est principalement attribuable à un rendement en intérêts plus faible que prévu sur le fonds d'amortissement.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ 28 millions de dollars (-6,0 %)

La réduction est principalement attribuable à un gain ponctuel provenant de la restructuration en 2020 à la suite d'un changement dans la *Loi sur les caisses populaires*.

Recettes de provenance fédérale

Définition

Les recettes de provenance fédérale sont un financement transféré par le gouvernement du Canada. La province a un contrôle limité, voire nul sur le montant reçu, car c'est le gouvernement fédéral qui décide du montant fourni.

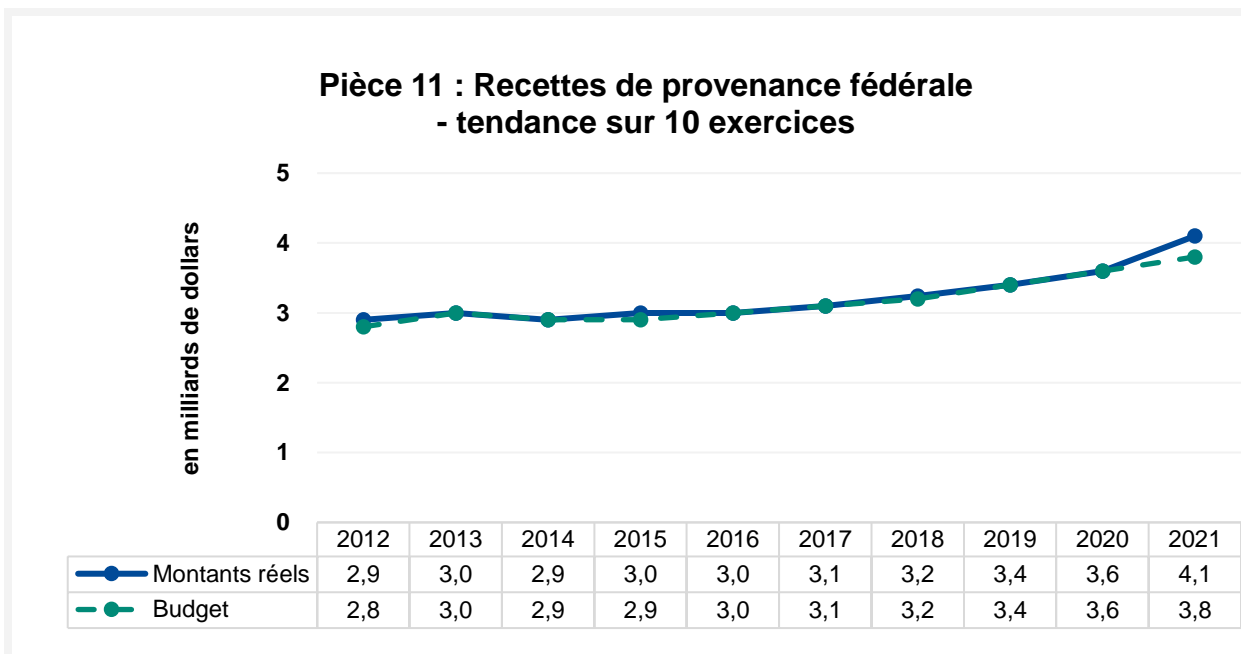
Divers facteurs peuvent influencer le montant des recettes de provenance fédérale au cours d'un exercice donné, par exemple :

- la politique fiscale fédérale
- le processus d'estimation annuel qui guide les paiements du gouvernement fédéral au titre du programme de péréquation, du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux
- les nouvelles sources de financement
- la durée limitée du financement
- les conditions précisées dans les ententes de transfert

Résultats

La pièce 11 présente le montant reçu par la province par exercice en recettes de provenance fédérale par rapport au budget, pour la dernière décennie. Les recettes de provenance fédérale de la province pour cet exercice s'élèvent à 4,1 milliards de dollars.

Il s'agit d'une augmentation de 492 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et 293 millions de dollars de plus que prévu au budget. La tendance globale indique que les recettes de provenance fédérale ont lentement augmenté au cours de la dernière décennie, avec une augmentation importante en 2021 en raison des programmes de secours liés à la pandémie.



Le saviez-vous?



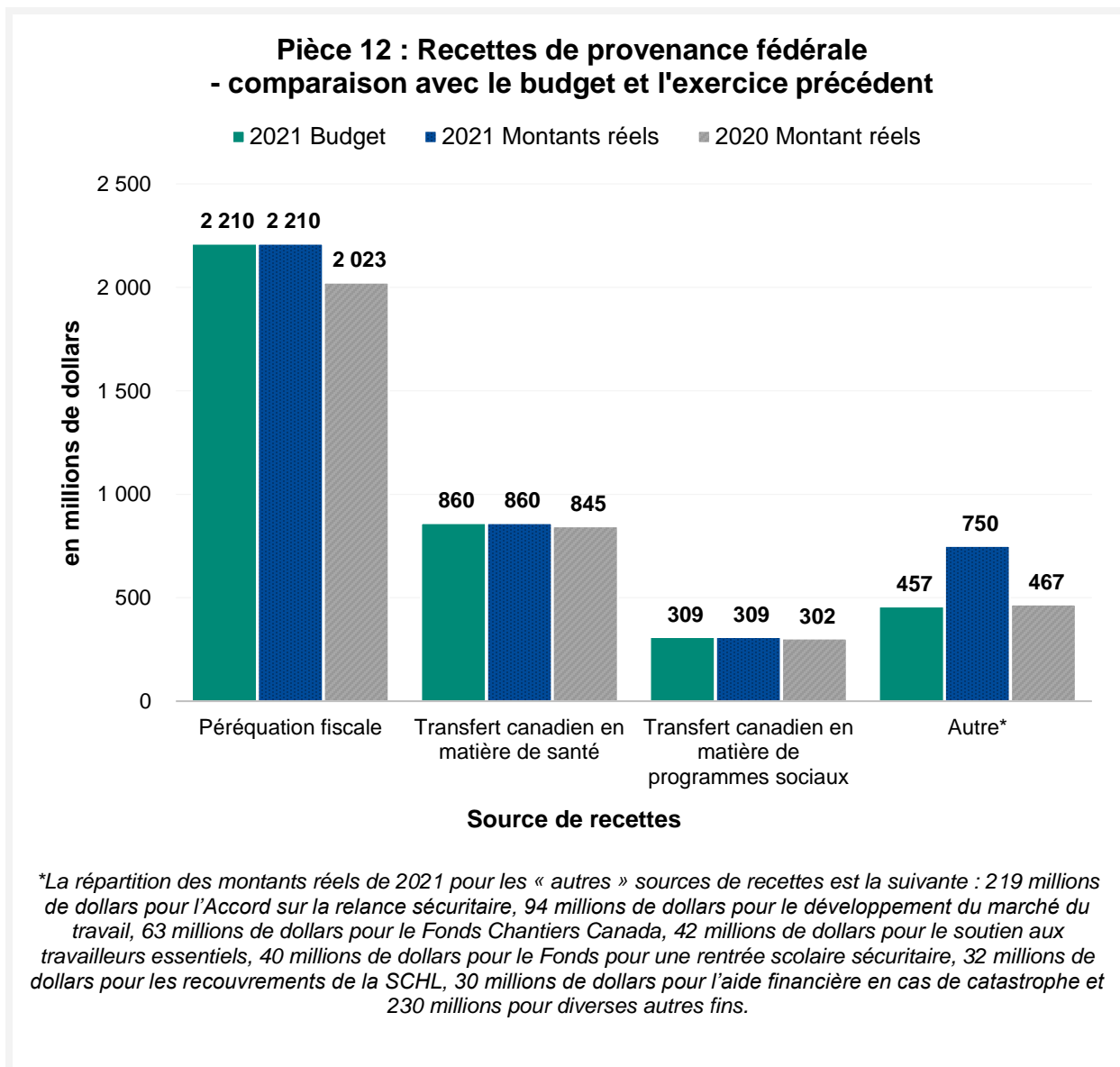
Par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, la province reçoit un financement fédéral appuyant des domaines de politique comme les soins de santé, l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, le développement de la petite enfance et les services de garde.

Comment les recettes de provenance fédérale de cet exercice sont-elles comparables?

La pièce 12 présente une répartition des recettes de provenance fédérale pour l'exercice, par rapport au budget et à l'exercice précédent. Des explications pour les écarts importants par rapport au budget et les changements par rapport à l'exercice précédent sont fournies après la pièce.

Plus de la moitié des recettes de provenance fédérale de cet exercice proviennent des paiements de la péréquation fiscale. La péréquation fiscale est un programme de transfert fédéral visant à réduire les disparités fiscales entre les provinces. L'objectif de ce transfert est de permettre à chaque province d'offrir des services raisonnablement comparables à ses résidents à un niveau d'imposition raisonnablement comparable.

Le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux sont deux des plus importants transferts fédéraux. Le Transfert canadien en matière de santé est un transfert fédéral permettant aux provinces de fournir des soins de santé universels, complets et accessibles à leurs résidents. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux soutient l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, le développement de la petite enfance, l'apprentissage précoce et les services de garde. Les transferts au titre de ces programmes sont calculés selon le nombre d'habitants afin de fournir un soutien égal à tous les Canadiens.



Péréquation fiscale

Écart par rapport au budget

0 million de dollars (0 %)

Les montants réels correspondent au budget.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 187 millions de dollars (9,2 %)

L'augmentation est attribuable à l'accentuation des disparités fiscales entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces.

Transfert canadien en matière de santé

Écart par rapport au budget

0 million de dollars (0 %)

Les montants réels correspondent au budget.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 15 millions de dollars (1,8 %)

L'augmentation est attribuable à la croissance législative du montant du transfert.

Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Écart par rapport au budget

0 million de dollars (0 %)

Les montants réels correspondent au budget.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 7 millions de dollars (2,3 %)

L'augmentation est attribuable à la croissance législative du montant du transfert.

Autres transferts

Écart par rapport au budget

↑ 293 millions de dollars (64,1 %)

L'écart est principalement attribuable au financement fédéral imprévu au budget de la part du gouvernement fédéral pour l'Accord sur la relance sécuritaire, le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire et le soutien pour les travailleurs essentiels.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 283 millions de dollars (60,6 %)

Les mêmes facteurs expliquant l'augmentation par rapport au budget s'appliquent à l'augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Ce que vous devez savoir au sujet des indicateurs de la santé financière du Nouveau-Brunswick

Quels sont les indicateurs de la santé financière?

La gestion fiscale de la province peut être mesurée par le biais d'une évaluation de sa santé financière dans le cadre du contexte économique et financier global. Les indicateurs de la santé financière sont un moyen d'évaluer la gestion et d'améliorer la transparence. Dans ce rapport, l'évaluation est réalisée en considérant si la province est :

- Durable
- Flexible
- Vulnérable

D'autres renseignements sur chaque indicateur, y compris une définition, sont disponibles dans les prochaines sections.

Comment les indicateurs de la santé financière sont-ils calculés?

Un ratio est un calcul utilisé pour démontrer une relation ou pour comparer deux ou plusieurs chiffres. Différents ratios sont pris en compte dans cette analyse pour évaluer le degré d'atteinte des indicateurs de la santé financière.

Les données utilisées dans le calcul de chaque ratio sont fondées sur les données disponibles au moment de la publication. Il utilise les renseignements des états financiers consolidés vérifiés inclus dans le présent rapport ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada. Le PIB est une mesure de la valeur ou du prix sur le marché des biens et services produits au cours de l'exercice, indiquant la taille de l'économie provinciale.

Les données des exercices précédents peuvent être redressées pour faire le suivi de toute modification à la politique de comptabilité ou présentation mise en œuvre au cours de l'exercice et pour refléter les données mises à jour pour les facteurs socioéconomiques.

Quels risques peuvent influencer les calculs?

La province est exposé à certains risques qui sont hors de son contrôle, et qui pourraient avoir une influence importante sur le calcul de chaque indicateur. Ces risques peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications aux transferts ou aux programmes fédéraux
- des situations d'urgence comme des inondations, des feux de forêt et des pandémies
- des modifications aux conditions économiques mondiales comme le prix de l'énergie, le prix des marchandises, la fluctuation des placements et l'inflation
- des modifications aux conditions financières internationales qui ont des répercussions sur les taux d'intérêt, les fluctuations monétaires ou la disponibilité du crédit
- des développements affectant les agences, comme Énergie NB, qui sont inclus dans les états financiers consolidés de la province
- des modifications aux normes comptables pour le secteur public

Durabilité

Définition

La durabilité est la mesure dans laquelle la province peut maintenir son niveau de dépense actuel et s'acquitter de ses obligations financières, sans avoir à accroître le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal.

Les ratios utilisés pour mesurer la durabilité sont les suivants :

- la dette nette par habitant
- la dette nette exprimée en pourcentage du produit intérieur brut



Pourquoi la durabilité est-elle importante?

Si la province n'est pas durable, elle aura besoin de recettes futures pour payer les charges courantes. Cela pourrait entraîner l'augmentation des taxes et impôts et/ou la réduction des services aux résidents.

Dette nette par habitant

Définition

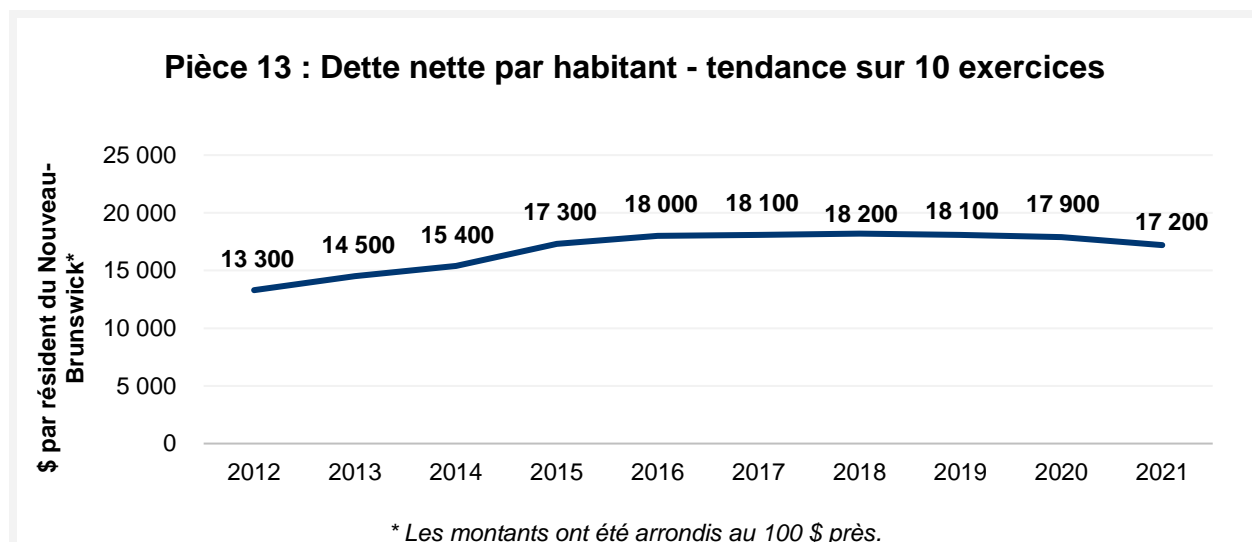
La dette nette par habitant est calculée en divisant la dette nette par la population de la province. Elle représente la dette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Une baisse de la dette nette par habitant indique que le fardeau de la dette par habitant s'améliore, alors qu'une hausse indique que le fardeau augmente.

Résultats

La pièce 13 présente la dette nette par habitant pour la dernière décennie. La dette nette par habitant, pour cet exercice, s'élève à 17 200 \$, ce qui est une diminution par rapport à l'exercice précédent et le niveau le plus bas depuis 2014. Cela indique une amélioration sur douze mois de la durabilité de la province.

La tendance globale indique que la dette nette par habitant est relativement stable depuis 2015, lorsque les foyers de soin ont été ajoutés à l'entité comptable provinciale et qu'un changement à la politique de comptabilité lié aux pensions a été mis en œuvre. L'accent sur la gestion fiscale responsable a entraîné la chute de la dette nette par habitant pour la troisième année consécutive.

Bien que la population de la province soit passée de 755 705 à 781 476 au cours de cette période, l'augmentation de la dette nette par habitant indique que la croissance de la population est proportionnellement plus faible que l'augmentation de la dette nette au cours de cette période.



La dette nette exprimée en pourcentage du PIB

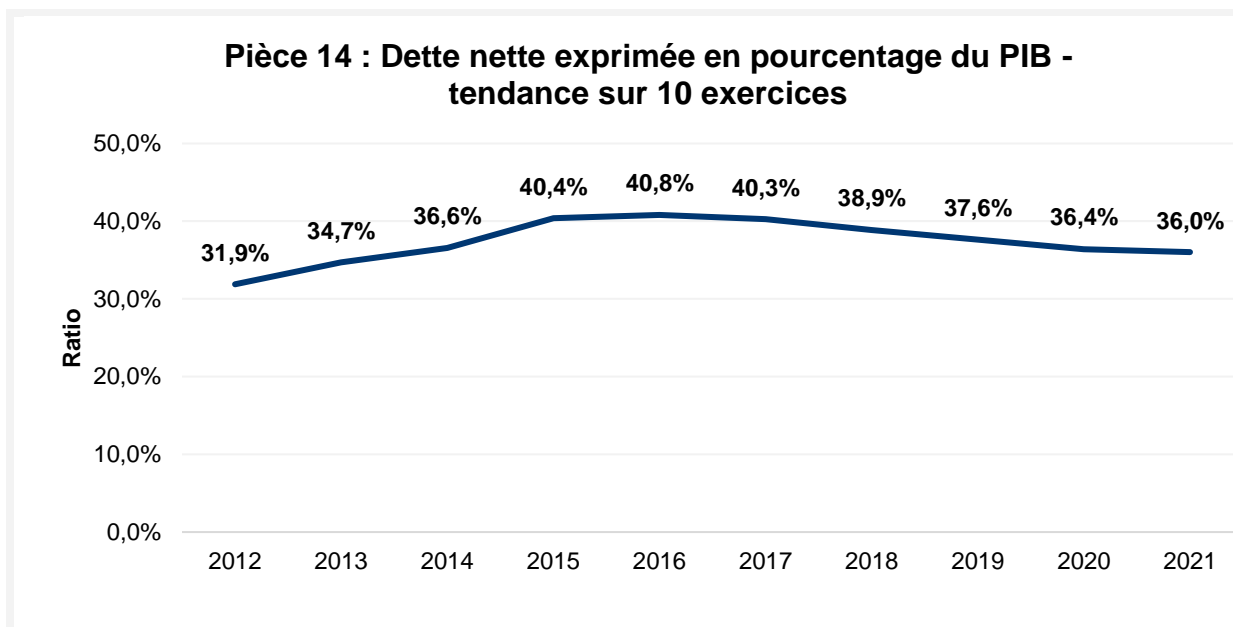
Définition

La dette nette exprimée en pourcentage du produit intérieur brut est calculée en divisant la dette nette par le PIB nominal. Elle montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le ratio est en baisse, l'économie croît plus vite que la dette, ce qui est une indication de l'amélioration de la durabilité. Inversement, un ratio en hausse indique que la dette nette augmente plus rapidement que la croissance de l'économie et implique une baisse de la durabilité.

Résultats

La dette nette exprimée en pourcentage du PIB pour les dix dernières années est illustrée dans la pièce 14. Le ratio de l'exercice actuel de 36,0 % est une amélioration par rapport à l'exercice précédent. Cela indique que la province est plus durable cette année.

La tendance globale démontre une augmentation de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB au cours de la dernière décennie. Le ratio affiche une tendance à la hausse en raison de la faiblesse de la conjoncture économique, des déficits de fonctionnement, des dépenses en immobilisation et d'autres facteurs. L'ajout des foyers de soins et les modifications liées aux politiques de comptabilité du régime de pension ont eu des répercussions importantes sur le ratio à partir de 2015. Toutefois, depuis 2016, le ratio a chuté chaque année, reflétant les améliorations des résultats financiers pour la province et la croissance de l'économie, ce qui améliore la durabilité.



Le saviez-vous?

La durabilité fiscale de la province s'est améliorée au cours du dernier exercice, malgré la pandémie de COVID-19.

Flexibilité

Définition

La flexibilité est la mesure dans laquelle la province peut réagir à des charges imprévues ou accrues, soit en augmentant sa dette ou en augmentant les taxes et impôts. L'évaluation de la flexibilité permet de savoir comment la province gère ses finances.

Les ratios utilisés pour mesurer la flexibilité sont les suivants :

- Les recettes de provenance provinciale exprimées en pourcentage du produit intérieur brut;
- Le service de la dette publique exprimé en pourcentage des recettes totales.



Pourquoi la flexibilité est-elle importante?

Si la province est flexible, elle pourra prendre les mesures nécessaires pour augmenter ses recettes lorsqu'il y a des charges accrues ou imprévues.

Recettes de provenance provinciale exprimées en pourcentage du PIB

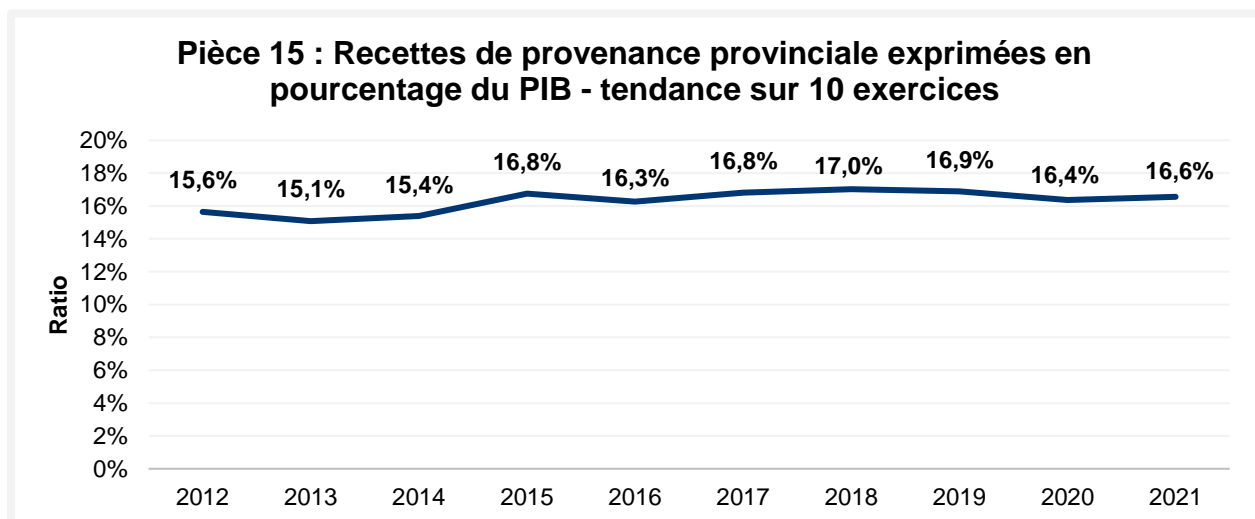
Définition

Le ratio des recettes de provenance provinciale en tant que pourcentage du produit intérieur brut est calculé en divisant les recettes de provenance provinciale par le PIB nominal. Ce ratio évalue la mesure dans laquelle la province tire ses recettes de l'économie provinciale, par l'imposition et autres frais. Une augmentation de ce ratio indique que les recettes de provenance provinciale de la province croissent plus rapidement que l'économie, ce qui réduit la flexibilité dont dispose la province pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution de ce ratio montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Résultats

La pièce 15 présente les recettes de provenance provinciale en tant que pourcentage du PIB pour la dernière décennie. Le ratio est de 16,6 % cet exercice. Il s'agit d'une légère détérioration par rapport à l'exercice précédent, ce qui signifie que la province est moins flexible.

Les recettes de provenance provinciale exprimées en pourcentage du PIB sont relativement stables depuis la dernière décennie. Cela indique que la province n'a pas beaucoup changé ses demandes à l'économie provinciale au cours de cette période.



Service de la dette publique exprimé en pourcentage des recettes totales

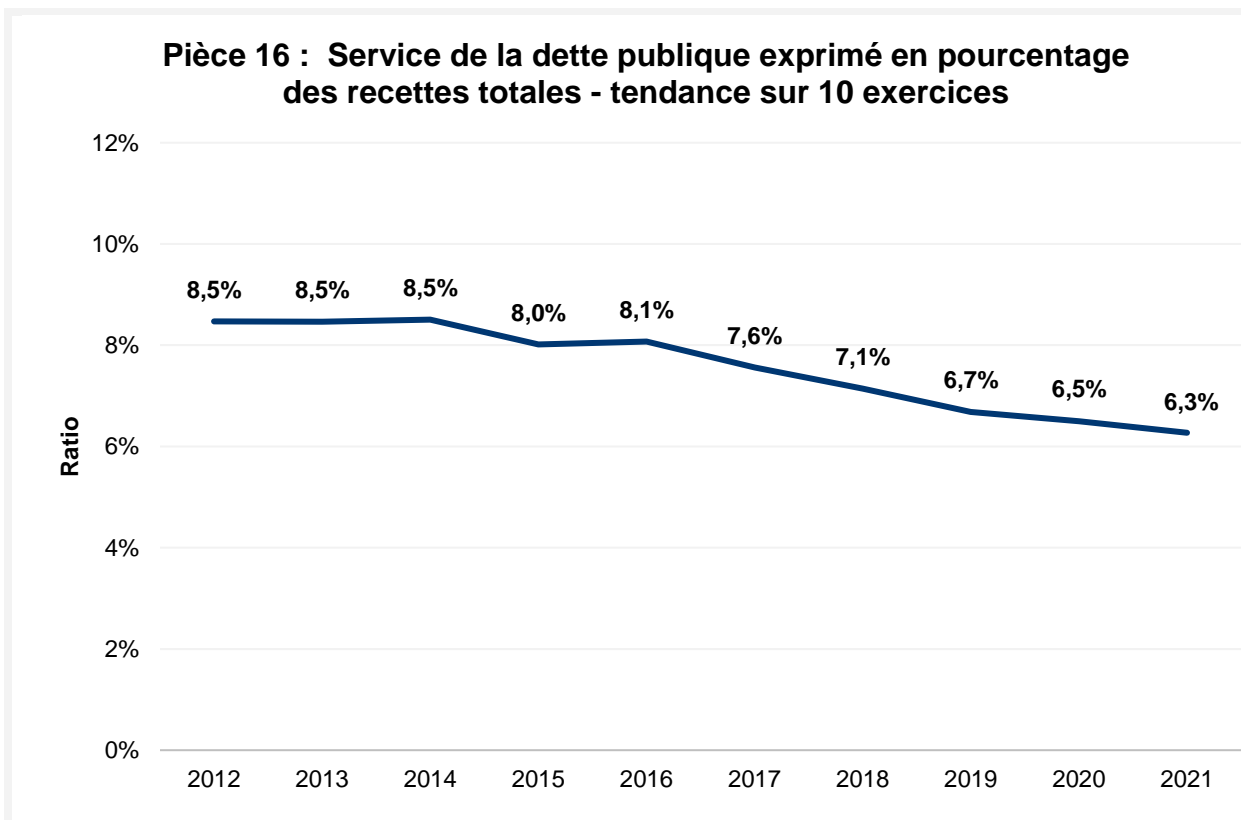
Définition

Le service de la dette publique exprimé en pourcentage des recettes totales est calculé en divisant le service de la dette publique par les recettes totales. Le ratio, également appelé part des intérêts, représente la proportion des recettes totales utilisée pour payer les frais de financement sur la dette générale.

Résultats

Le pièce 16 présente le service de la dette publique en pourcentage des recettes totales pour la dernière décennie. Le ratio de cet exercice est de 6,3 %. Il s'agit d'une amélioration par rapport à l'exercice précédent, ce qui signifie que la province est plus flexible cet exercice. Il s'agit également du meilleur résultat de la province pour la période.

La tendance globale indique que le ratio a diminué de façon stable au cours de la dernière décennie. Depuis l'exercice financier 2016, il y a une diminution constante du ratio. Cela signifie que la province a plus de ressources financières disponibles pour fournir des services et des programmes essentiels à ses résidents sans augmenter les recettes.



Le saviez-vous?

Une portion plus petite des recettes de la province a été consacrée aux frais de service de la dette, une indication que la province est plus flexible qu'à l'exercice précédent.

Vulnérabilité

Définition

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle la province dépend ou est exposé à des risques associés à des sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle (par exemple, les transferts fédéraux et l'exposition aux risques qui pourraient compromettre la capacité de la province de payer ses charges). Plus la province repose sur ces facteurs, plus elle est vulnérable.

Le ratio utilisé pour mesurer la vulnérabilité est les recettes de provenance fédérale exprimées en pourcentage des recettes totales.



Pourquoi la vulnérabilité est-elle importante?

Si la province est vulnérable, elle dépend de facteurs hors de son contrôle. Un changement défavorable pourrait avoir un impact considérable sur les recettes et entraîner l'augmentation des taxes et impôts ou la réduction des services.

Recettes de provenance fédérale exprimées en pourcentage des recettes totales

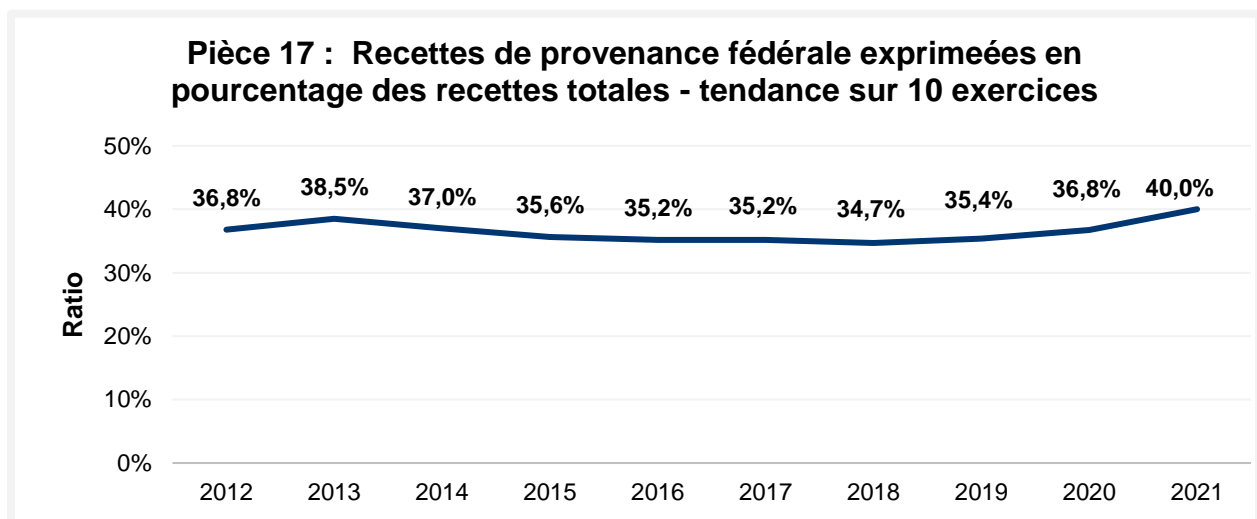
Définition

Le ratio des recettes de provenance fédérale exprimées en pourcentage des recettes totales est calculé selon les recettes de provenance fédérale divisées par les recettes totales. Ce ratio indique la mesure dans laquelle la province dépend des transferts fédéraux. Une augmentation du ratio indique une dépendance accrue à l'égard du gouvernement fédéral, ce qui signifie que la province est plus vulnérable, alors qu'une diminution du ratio indique que la vulnérabilité diminue.

Résultats

La pièce 17 présente les recettes de provenance fédérales en pourcentage des recettes totales pour les dix dernières années. Cet exercice, le ratio est de 40,0 %. Il s'agit d'une détérioration par rapport à l'exercice précédent, ce qui signifie que la province est plus vulnérable cet exercice. Il s'agit également du plus haut niveau pour la province depuis une décennie, et cela est attribuable à une augmentation du financement de la part du gouvernement fédéral en raison de la pandémie de COVID-19.

La tendance globale indique que les recettes de provenance fédérale exprimées en pourcentage des recettes totales étaient stables pour la majeure partie de la dernière décennie, avec une augmentation au cours du dernier exercice en lien avec les programmes de secours liés à la pandémie.





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de mon rapport. Je suis indépendante de la province du Nouveau-Brunswick conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations au Volume 1 des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2021, mais n'englobent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime ni n'exprimerai aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.



Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués à l'égard des autres informations que j'ai obtenues avant la date de mon rapport, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province du Nouveau-Brunswick.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- J'identifie et j'évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et je mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province du Nouveau-Brunswick;



- J'évalue le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province du Nouveau-Brunswick à cesser son exploitation;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- J'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et des activités commerciales au sein des états financiers consolidés, pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

La vérificatrice générale par intérim,

A handwritten signature in black ink that reads "Janice Leahy". The signature is written in a cursive, flowing style.

Janice Leahy, CPA, CA, CIA

Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada

Le 16 septembre 2021

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars

	Note	Tableau	(millions)	
			2021	2020
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse et placements à court terme		1	3 029,3 \$	2 973,5 \$
Débiteurs et avances		2	423,3	437,9
Taxes et impôts à recevoir		3	1 289,4	1 284,7
Stocks pour la revente			0,3	0,3
Prêts	3		566,7	556,9
Capitaux propres dans les entreprises publiques	4	4	255,0	249,2
Avoir du fonds d'amortissement	10		5 501,9	5 157,3
Autres placements		4	126,7	111,5
Total des actifs financiers			<u>11 192,6</u>	<u>10 771,3</u>
PASSIFS				
Emprunts à court terme	5		1 001,3	1 149,2
Créditeurs et charges à payer		5	3 074,0	3 010,5
Provision pour pertes		6	11,1	13,7
Recettes reportées		7	659,2	637,0
Dépôts détenus en fiducie		8	225,8	217,3
Passif net au titre des régimes de retraite	6		770,6	735,5
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	9	9	492,7	541,3
			<u>6 234,7</u>	<u>6 304,5</u>
Dettes consolidées	10		23 015,0	23 196,7
Emprunt pour la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	10		(4 700,8)	(4 794,7)
Dettes consolidées aux fins provinciales	10		18 314,2	18 402,0
Primes et escomptes non amortis			93,7	(17,3)
Gains de change non-réalisés			2,1	4,1
			<u>18 410,0</u>	<u>18 388,8</u>
Total des passifs			<u>24 644,7</u>	<u>24 693,3</u>
DETTE NETTE				
			<u>(13 452,1)</u>	<u>(13 922,0)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations corporelles	11		9 072,5	9 132,9
Stocks de fournitures		10	102,2	71,1
Frais payés d'avance et reportés		11	140,7	135,7
Total des actifs non financiers			<u>9 315,4</u>	<u>9 339,7</u>
DÉFICIT ACCUMULÉ				
			<u>(4 136,7)\$</u>	<u>(4 582,3)\$</u>

Éventualités (note 15)
Engagements (note 16)

Droits contractuels (note 17)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.



Paul Martin, FCPA, FCA
Contrôleur

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars

			(millions)	
	Note	Tableau	2021 Budget	2021 Montants réels
				2020 Montants réels
RECETTES				
Provenance provinciale				
Taxes et impôts		12	4 935,4 \$	4 803,7 \$
Licences et permis		13	166,4	167,6
Redevances		14	70,1	71,9
Bénéfices des entreprises publiques		15	218,7	158,2
Autres recettes provinciales		16	840,0	825,1
Gains du fonds d'amortissement			211,2	204,7
Gains découlant de la restructuration	12		--	23,2
			<u>6 441,8</u>	<u>6 189,1</u>
Provenance fédérale				
Transferts du gouvernement fédéral		17	3 836,3	3 636,8
Autres			--	--
			<u>3 836,3</u>	<u>3 636,8</u>
			<u>10 278,1</u>	<u>9 891,9</u>
CHARGES				
Éducation et formation		18	2 163,0	2 125,1
Santé		19	3 297,5	3 189,9
Développement social		20	1 404,7	1 397,3
Services de protection		21	314,5	323,1
Développement économique		22	347,4	358,6
Emploi et travail			136,0	175,7
Ressources		23	192,4	178,5
Transports et Infrastructure		24	729,7	709,5
Gouvernement central		25	969,5	743,0
Service de la dette publique	13		631,0	642,5
			<u>10 185,7</u>	<u>9 909,7</u>
EXCÉDENT ANNUEL			<u>92,4 \$</u>	<u>48,7 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars

	(millions)	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	408,5 \$	48,7 \$
Postes hors trésorerie		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	(0,1)	5,9
Charges liées aux opérations de change	(4,9)	(7,2)
Augmentation de la provision pour pertes	27,9	34,0
Amortissement des immobilisations corporelles	514,8	508,6
Moins values sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles	46,3	21,0
Gains découlant de la restructuration	--	(23,2)
Gains du fonds d'amortissement	(203,1)	(204,7)
Pertes sur règlements des opérations de change	2,9	4,1
Augmentation du passif net au titre des régimes de retraite	35,1	20,6
Augmentation (diminution) des recettes reportées	22,2	(1,6)
Changements au fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs et avances	5,0	(34,3)
Augmentation des taxes et impôts à recevoir	(9,8)	(34,6)
Augmentation des stocks	(31,1)	(19,4)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance et reportés	(5,0)	9,2
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	63,5	(10,7)
Augmentation (diminution) des dépôts détenus en fiducie	8,5	(9,7)
Encaisse nette provenant des activités de fonctionnement	<u>880,7</u>	<u>306,7</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
(Augmentation) diminution des placements et prêts	(46,6)	56,7
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	37,1	(66,8)
Encaisse nette consacrées aux activités d'investissement	<u>(9,5)</u>	<u>(10,1)</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(500,7)</u>	<u>(464,5)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits de l'émission de titres d'emprunts à long terme	1 664,3	1 963,5
Achat de débetures d'Énergie NB	(303,1)	(644,1)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débetures et de paiement des devises	48,9	--
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(48,6)	(44,7)
Versements au fonds d'amortissement	(190,4)	(176,2)
Diminution des emprunts à court terme	(147,9)	(408,5)
Dette consolidée échue	<u>(1 337,9)</u>	<u>(858,3)</u>
Encaisse nette consacrées aux activités de financement	<u>(314,7)</u>	<u>(168,3)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE DURANT L'EXERCICE	55,8	(336,2)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - DÉBUT DE L'EXERCICE	2 973,5	3 309,7
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - FIN DE L'EXERCICE	<u>3 029,3 \$</u>	<u>2 973,5 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2021 Budget	(millions) 2021 Montants réels	2020 Montants réels
DETTE NETTE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(13 922,0)\$</u>	<u>(13 922,0)\$</u>	<u>(13 958,8)\$</u>
CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE			
Excédent annuel	92,4	408,5	48,7
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	--	37,1	(66,8)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(482,4)	(500,7)	(464,5)
Amortissement des immobilisations corporelles	519,3	514,8	508,6
Moins values sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles	--	46,3	21,0
Augmentation des stocks	--	(31,1)	(19,4)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance et reportés	--	(5,0)	9,2
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	<u>129,3</u>	<u>469,9</u>	<u>36,8</u>
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(13 792,7)\$</u></u>	<u><u>(13 452,1)\$</u></u>	<u><u>(13 922,0)\$</u></u>

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2021 Budget	(millions) 2021 Montants réels	2020 Montants réels
DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(4 582,3)\$</u>	<u>(4 582,3)\$</u>	<u>(4 564,2)\$</u>
Excédent annuel	92,4	408,5	48,7
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	--	37,1	(66,8)
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(4 489,9)\$</u></u>	<u><u>(4 136,7)\$</u></u>	<u><u>(4 582,3)\$</u></u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les présents états financiers consolidés sont préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable provincial

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des organisations qui sont contrôlées par la province. La liste complète des organisations regroupées au sein du périmètre comptable provincial est fournie au tableau 26.

Les foyers de soins à but non lucratif sont des sociétés individuelles, chacun dirigées par leur propre conseil d'administration. Ils sont assujettis aux lois, aux règlements et aux directives du gouvernement, et ils reçoivent des subventions pour leurs résidents ainsi que d'autre financement du gouvernement. La nature de la relation entre la province et les foyers de soins à but non lucratif est telle qu'il a été déterminé qu'un contrôle n'existe qu'à des fins comptables et non à des fins juridiques.

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers consolidés rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre la province dans la note 19.

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (opérant sous le nom Travail sécuritaire NB) ne fait pas partie du périmètre comptable provincial. Au 31 décembre 2020, Travail sécuritaire NB avait un actif de 1 726,3 millions de dollars (1 602,2 millions de dollars en 2019 - redressé) et un passif de 1 396,9 millions de dollars (1 524,6 millions de dollars en 2019). La loi confère à Travail sécuritaire NB le pouvoir d'établir des taux de cotisation suffisants pour honorer ses obligations financières.

c) Principes de consolidation

Les comptes des organismes faisant partie du périmètre comptable provincial ont été inclus dans les présents états financiers consolidés au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes d'organisations distinctes, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, sauf que la province ne rajuste pas leurs conventions relatives aux immobilisations corporelles qui ne sont pas conformes aux conventions comptables de la province lorsque le rajustement n'aurait pas grand effet. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme étant une organisation unique.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques, qui sont définies à la note 4 des présents états financiers consolidés. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise publique sont présentés comme un placement dans l'état consolidé de la situation financière de la province; son bénéfice net est présenté comme bénéfice des entreprises publiques dans l'état consolidé des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et toutes les pertes découlant des opérations entre les entreprises publiques et d'autres organismes gouvernementaux sont éliminés contre les actifs restant dans l'entreprise publique. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises publiques pour les rendre conformes à celles des autres organisations gouvernementales.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode est employée lorsque le recours aux méthodes appropriées produirait sensiblement le même résultat.

d) Prochains changements aux politiques comptables

SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2022. Cette nouvelle norme traite de la constatation, de la mesure, de la présentation et de l'information à fournir sur les obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

SP 3450 - Instruments financiers

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3450 – Instruments financiers, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2022. En vertu de cette nouvelle norme, la catégorie de mesure attribuable aux instruments financiers sera soit à la juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Jusqu'à ce qu'un instrument financier soit décomptabilisé, tous gains ou pertes découlant d'une réévaluation de la juste valeur seront déclarés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. L'adoption de cette norme nécessite l'adoption, dans le même exercice financier, du chapitre SP 2601 - Conversion des devises, du chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers et du chapitre SP 3041 - Placements de portefeuille.

SP 3400 - Revenus

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3400 - Revenus, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2023. En vertu de cette nouvelle norme, la méthode de comptabilisation et de présentation des revenus est déterminée selon si la transaction comprend une obligation de prestation ou non.

La province prévoit adopter ces normes à la date d'entrée en vigueur et analyse actuellement les répercussions de ces normes sur ses états financiers consolidés.

e) Conventions comptables particulières

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir des services gouvernementaux. Ils peuvent être utilisés dans le cours normal des activités et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les frais payés d'avance et reportés et les stocks de fournitures.

Actifs financiers

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont comptabilisés au coût, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les placements à court terme comprennent des placements hautement liquides qui sont facilement convertibles en espèces au montant connu, et dont l'échéance est de six mois ou moins. L'encaisse et les placements à court terme comprennent 607,7 millions de dollars (691,4 millions de dollars en 2020) en placements à court terme émis par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2021

Stocks pour la revente

Les stocks pour la revente sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie.

Comptes débiteurs, prêts et garanties d'emprunts à recevoir

Les comptes débiteurs, prêts et garanties d'emprunts à recevoir sont initialement comptabilisés au coût et déclarés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette par le biais d'une provision pour moins-value. Les changements à la provision pour moins-value sont comptabilisés en tant que charges. Les montants dus à la province et considérés comme non recouvrables sont radiés des comptes de la province une fois la radiation approuvée par le Conseil du Trésor ou son secrétaire, selon la somme d'argent en cause.

Les intérêts créditeurs sont constatés sur un prêt lorsqu'ils sont gagnés, et leur accumulation s'arrête quand le recouvrement du capital ou le recouvrement des intérêts n'est plus raisonnablement assuré.

Autres placements

Les autres placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond environ à la valeur marchande. Lorsqu'un placement subit une perte de valeur durable, la valeur comptable de l'investissement est réduite pour tenir compte de cette perte.

La comptabilisation de la Société des loteries de l'Atlantique est effectuée par la Société de la loterie et des jeux du Nouveau-Brunswick à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La Société de la loterie et des jeux du Nouveau-Brunswick est consolidée dans les états financiers de la province au moyen de la méthode de consolidation.

La comptabilisation de Cannabis NB Ltée est effectuée par la Société de gestion du cannabis (SGC) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La SGC est consolidée dans les états financiers de la province au moyen de la méthode de consolidation.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est assurée par le ministre des Finances et Conseil du Trésor en vertu de l'article 14 de la *Loi sur les emprunts de la province*. Cette Loi prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour le paiement de la dette consolidée soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. En général, les rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins trente ans.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont présentés selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis, des primes et du solde non amorti des gains ou des pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur coût. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi sur les emprunts de la province*.

Énergie NB est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom d'Énergie NB.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2021

Passifs

Garanties d'emprunts

Les obligations découlant de garanties d'emprunts sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsque la direction détermine qu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année.

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsque la direction détermine qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement du prêt.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des expériences et des tendances antérieures.

Prestations de retraite

Les prestations de retraite comprennent différents régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs pour lesquels la province est dans l'obligation de verser des prestations aux employés. Le passif des régimes suivants est calculé avec la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction : les obligations prévues par la *Loi sur la Cour provinciale*, la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale*, la *Loi sur la pension de retraite des députés*, la *Loi sur la pension des députés*, le Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des employés à temps plein des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP, le régime appelé *Pension Plan for Management Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for General and Service Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime de retraite complémentaire et le programme d'allocation de retraite. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées.

Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick, le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP et le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick sont des régimes à prestations cibles. Le passif de ces régimes est calculé avec la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées. Ces régimes sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. Dans ce contexte, la

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2021

province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. La province enregistre un passif pour sa part de l'obligation quand les régimes se trouvent dans une position de passif net.

La province contribue également au régime de retraite des employés saisonniers et à temps partiel. Pour ce régime, le conseil des fiduciaires a l'obligation de fournir des prestations aux participants au régime. Ainsi, aucune obligation n'est comptabilisée par la province. Le coût comptabilisé par la province pour ce régime correspond au montant de la cotisation que la province doit verser pour la période.

Congés de maladie

Le coût des congés de maladie accumulés, non acquis des employés des ministères et d'organismes gouvernementaux, des districts scolaires et d'autres organismes est déterminé par une évaluation actuarielle selon la meilleure estimation de la direction en matière de relèvement des salaires, de congés de maladie accumulés à la retraite, de taux d'inflation et d'actualisation à long terme. Le passif au titre des congés de maladie pour les foyers de soins a été estimé à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province. Le coût d'utilisation des congés de maladie qui dépasse l'allocation annuelle à un employé est passé en charges par chaque ministère et comptabilisé dans la section des charges fonctionnelles se rapportant au programme dans lequel a travaillé l'employé. Le changement net du passif, exclusion faite du coût d'utilisation des congés de maladie excédant l'allocation annuelle, est déclaré par le gouvernement central.

Passif au titre des travailleurs blessés

La province verse des indemnités aux travailleurs blessés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire NB administre les demandes d'indemnisation au nom de la province, moyennant des frais pour la prestation de ce service. La passif au titre des travailleurs blessés est déterminée par de nombreuses méthodes d'estimation des versements à venir, dont la méthode des rentes, celle de l'évolution des sinistres et celle des réclamations globales. Les versements à venir sont ensuite actualisés afin de déterminer la valeur actualisée. Chaque ministère passe en charge les paiements d'indemnisation annuelle, qui figurent en tant que charges opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite des indemnités effectivement versées, est déclaré par le gouvernement central.

Passif au titre des sites contaminés

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il y a dépassement d'une norme environnementale en vigueur, lorsque la province a une responsabilité légale ou présumée, lorsque la province s'attend à ce qu'un assainissement du site soit effectué et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût de l'assainissement. L'estimation du passif au titre de l'assainissement est basée sur l'information disponible à la date des états financiers, et elle tient compte des coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, déduction des recouvrements nets attendus. La valeur comptable du passif au titre de l'assainissement est examinée à la date des états financiers, et toute révision de la somme constatée antérieurement est comptabilisée pour la période visée par la révision.

Emprunts pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte d'Énergie NB contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables. Cette entente financière a été utilisée afin d'obtenir des frais de service de la dette plus favorables. Les débentures d'Énergie NB achetées par la province figurent dans l'état consolidé de la situation financière comme réduction de la dette consolidée. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2021

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs de la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums pour l'inscription à l'actif ont été établis. Les immobilisations incorporelles et les éléments hérités en vertu du droit de la Couronne, comme la forêt, l'eau, et les ressources minérales, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales, dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers consolidés, ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales dans les cas où les différences ne sont pas importantes. Les types d'éléments qui peuvent différer dans les directives relatives aux immobilisations corporelles incluent les taux d'amortissement, les durées de vie utile estimatives et les seuils établis pour l'inscription à l'actif.

Contrats de location-acquisition

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de remplacement.

Frais payés d'avance et reportés

Les frais payés d'avance et reportés sont des décaissements, autres que des immobilisations corporelles et des stocks de fournitures, qui devraient rapporter des avantages économiques sur une ou plusieurs périodes à venir. Ils sont comptabilisés comme un actif dès qu'ils sont engagés, puis amortis aux charges au cours des périodes qui en bénéficieront.

Recettes

Recettes fiscales

Les estimations officielles fournies par le gouvernement fédéral servent à établir les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente harmonisée. Les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente harmonisée pour l'année en cours reflètent les ajustements des années précédentes fondés sur des déclarations ou des données économiques plus récentes.

L'impôt foncier provincial est comptabilisé en fonction du calcul résultant de l'application du taux d'impôt provincial et du taux d'impôt dans les districts de services locaux à la valeur imposable d'une propriété. Des rajustements sont apportés aux recettes de l'exercice en cours pour des changements de valeurs imposables de l'exercice antérieur.

Les taxes à la consommation (Taxe sur l'essence et les carburants, Taxe sur les produits émetteurs de carbone, Taxe sur le tabac et Taxe sur le pari mutuel) sont comptabilisées en fonction des déclarations d'autocotisation des contribuables et des percepteurs d'impôts (p. ex. détaillants et grossistes). Les recettes provenant des taxes à la consommation sont également comptabilisées en tenant compte des paiements directs effectués par les contribuables lorsqu'ils effectuent certains types de transactions.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2021

Paiements de transfert

Les paiements de transferts sont comptabilisés en tant que recettes durant la période où le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Les transferts répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés en tant que recettes reportées et sont comptabilisés en tant que recettes lorsque les stipulations relatives au transfert sont respectées. Les projets d'immobilisation pour lesquels les stipulations d'achèvement du projet n'ont pas été respectées au 31 mars 2021 figurent au tableau 7 en tant qu'apports reportés afférents aux immobilisations. Les principaux transferts comptabilisés durant la période comprennent les paiements de péréquation fiscale et les autres transferts présentés aux tableau 17.

Opérations de restructuration

Une opération de restructuration est le transfert d'un ensemble intégré d'actifs ou de passifs ainsi que la responsabilité des programmes ou activités auxquels il se rattache, effectué sans une contrepartie principalement déterminée sur la base de la juste valeur des différents actifs et passifs transférés. L'effet net d'une opération de restructuration est présenté en tant qu'élément distinct de recettes ou de charges pour l'année au cours de laquelle le transfert a eu lieu.

Cadeaux et dons

Les cadeaux et les dons d'actifs sont considérés comme des revenus à leur juste valeur lorsqu'ils peuvent être évalués de manière fiable.

Charges

Paiements de transfert

Les subventions, droits et autres paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges dans l'exercice durant lequel les faits donnant lieu au transfert se sont produits, dans la mesure où le transfert a été autorisé et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Au nombre des principaux paiements de transfert survenus durant l'exercice se trouvent des subventions aux universités et aux municipalités, du financement fourni par l'entremise de programmes d'emploi et de programmes sociaux, ainsi que des transferts réalisés en vertu des ententes de partage de recette.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

- Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans le périmètre comptable provincial au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans la charge de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises publiques sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'exercice.
- Les frais d'intérêt imputés à la province pour le passif net au titre des régimes de retraite figurent au titre de charges de retraite pour les différentes fonctions.
- Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants figurent dans la fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.
- Les intérêts sur les débetures de la SCHL et la dette reliée aux foyers de soins figurent dans la fonction des charges liées au développement social.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2021

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

Contrats de location-exploitation

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est comptabilisé comme une charge lorsqu'il est dû.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe entièrement en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Les prêts qui sont consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

f) Conversion des devises et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange de devises et de taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état consolidé des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie résiduelle des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte des fonds tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient les plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie divers techniques et instruments financiers pour gérer l'exposition au risque de change. Ces instruments financiers peuvent comprendre des contrats de change à terme, des échanges de devises et des achats d'éléments d'actif libellés en devises étrangères qui sont versés au fonds d'amortissement de la province. La province effectue une évaluation annuelle de l'efficacité de ses instruments financiers dans la gestion de l'exposition au risque de change en comparant les flux de trésorerie des éléments couverts et de ceux de couverture.

Au 31 mars 2021, l'encours de la dette de la province libellée en devises étrangères (1 100,0 millions de dollars américains, 925,0 millions CHF, et 105,0 millions EUR) a été couvert par des contrats d'échanges de devises, qui convertissent en dollars canadiens le montant payable des intérêts et du capital de la dette libellée en la devise d'origine. Puisque l'ensemble du portefeuille de la dette libellée en devises étrangères a été couvert, la province n'est pas exposée aux risques de change des devises étrangères.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

g) Incertitude relative à la mesure

L'incertitude relative à la mesure découle de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou présenté et un autre montant raisonnablement possible. Plusieurs éléments sont calculés selon la meilleure estimation de la direction, fondée sur des hypothèses représentatives des situations économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables au moment de la préparation des états financiers. Les estimations sont mises à jour pour tenir compte de la survenue de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes utilisées dans ces états financiers consolidés comprennent :

- L'incertitude liée à l'évaluation des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations résultant d'écarts entre le montant estimé et le montant réel de la répartition des recettes nationales du revenu imposable au Nouveau-Brunswick. Une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement de la répartition des recettes nationales du revenu imposable a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % de la part allouée au Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution de 4,0 millions de dollars sur les recettes. Il existe aussi une incertitude en ce qui a trait à la détermination des recettes tirées de l'impôt sur les particuliers et les corporations qui découleraient de révisions possible des recettes fiscales à la suite de réévaluations de périodes d'imposition antérieures ou de l'échéancier des versements échelonnés. En raison de leur nature, la mesure dans laquelle ces éléments influenceront sur les estimations ne peut pas être raisonnablement déterminée.
- L'incertitude liée à la détermination des recettes tirées de la taxe de vente harmonisée résultant d'écarts entre le montant estimé et le montant réel de la part allouée au Nouveau-Brunswick lors de la répartition des sommes nationales mises en commun. Une analyse de sensibilité a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % de la part allouée au Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou une diminution de 15,7 millions de dollars sur les recettes. Il existe aussi une incertitude concernant la détermination des recettes tirées de la taxe de vente harmonisée qui découleraient de révisions possibles des recettes fiscales à la suite de réévaluations de périodes d'imposition antérieures ou de l'échéancier des versements échelonnés. En raison de leur nature, la mesure dans laquelle ces éléments influenceront les estimations ne peut pas être raisonnablement déterminée.
- L'incertitude liée à la détermination des recettes tirées des transferts canadiens en matière de santé et des transferts canadiens en matière de programmes sociaux résultant d'écarts entre la part estimée et la part réelle du Nouveau-Brunswick du montant de la population nationale. Une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement dans les chiffres estimés de la population a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % dans les chiffres estimés de la population du Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou une diminution de 8,6 millions de dollars sur les recettes des transferts canadiens en matière de santé et à une augmentation ou une diminution de 3,1 millions de dollars sur les recettes des transferts canadiens en matière de santé et des transferts canadiens en matière de programmes sociaux.
- L'incertitude liée à la détermination de l'obligation ou des charges de retraite et d'autres charges au titre des avantages sociaux futurs des employés découlant du fait que les résultats réels peuvent diverger des hypothèses provinciales utilisées pour évaluer le montant des prestations que les employés recevront et des rendements sur les investissements du régime. En raison des nombreux facteurs pouvant se répercuter sur les hypothèses employées, on ne peut établir raisonnablement l'influence que leur variabilité aura sur l'estimation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

- L'incertitude liée à l'estimation du passif au titre des travailleurs blessés qui est attribuable à la différence possible entre les résultats réels et les hypothèses que la province a utilisées pour calculer le passif. Une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement dans les variables clés utilisées pour estimer le passif a révélé qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation donnerait lieu à une augmentation du passif de 47,8 millions de dollars, et qu'une augmentation de 1 % du taux d'inflation donnerait lieu à une augmentation du passif de 41,9 millions de dollars.
- L'incertitude liée à l'attribution des paiements des contrats routiers de partenariat public-privé découlant du fait que l'amortissement des travaux d'amélioration des immobilisations débute dans l'année où les travaux de remise en état devraient être effectués, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'exécution actuelle des travaux par les entrepreneurs. Ceci peut affecter le calendrier de la dotation aux amortissements et le classement des paiements en tant que charges payées d'avance, charges constatées ou immobilisations corporelles. En raison du caractère imprévisible des événements futurs, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la détermination des sommes comptabilisées comme provisions pour moins-values des prêts, car ces sommes sont fondées sur des résultats éventuels et sur des estimations. Une analyse de sensibilité a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % dans les provisions pour moins-values globales pour les prêts pourrait donner lieu à une augmentation ou une diminution de 5,7 millions de dollars sur les prêts nets et les créances irrécouvrables en ce qui concerne les prêts aux étudiants, et une augmentation ou une diminution de 2,0 millions de dollars pour les prêts en vertu de la *Loi consultant Opportunités Nouveau-Brunswick*.
- L'incertitude liée à la détermination des charges à payer au titre de l'assainissement de sites contaminés, aux sommes comptabilisées à titre de passif éventuel, aux provisions pour moins-values des placements et des comptes débiteurs, et aux durées de vie estimatives des immobilisations corporelles découlant du fait que ces sommes sont fondées sur des résultats probables et sur des estimations. En raison du caractère imprévisible des événements futurs, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la consolidation des foyers de soins à but non lucratif qui sont en activité dans la province, car, au moment de la consolidation, on ne disposait pas d'états financiers audités pour tous les foyers, certains foyers recouraient à des cadres et à des conventions comptables différents de ceux de la province, les estimations des congés de maladie et des allocations de retraite ont été déterminées à partir des données sommaires sur les employés des foyers et l'estimation des congés de maladie a été déterminée à partir de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province. L'ampleur des différences ne devraient toutefois pas être importantes.
- L'incertitude liée à l'établissement des recettes générées par l'impôt foncier, des charges, de l'actif et du passif attribuables aux appels en matière d'évaluation foncière, aux montants irrécouvrables et aux radiations. Il n'est pas possible de raisonnablement établir l'ampleur des répercussions qu'un changement dans les montants d'évaluation ou dans le recouvrement aura sur les états financiers.

La pandémie de COVID-19 se poursuit et ajoute un niveau d'incertitude supplémentaire pour l'évaluation de certains montants enregistrés dans ces états financiers consolidés. La province continue d'évaluer la probabilité d'une diminution des recettes et d'une augmentation des charges en conséquence directe de cette pandémie. Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour la présentation des éléments soumis à l'incertitude relative à la mesure, il est raisonnablement possible que des changements dans les conditions futures puissent nécessiter un changement important dans les montants comptabilisés ou présentés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers consolidés sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires. Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et à d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

NOTE 3 PRÊTS

Voici un tableau des prêts à recevoir de la province :

	(millions)					
	2021			2020		
	Montant	Provision pour moins- value	Net	Montant	Provision pour moins- value	Net
Prêts aux étudiants	571,3 \$	(151,4)\$	419,9 \$	544,4 \$	(141,2)\$	403,2 \$
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	197,6	(109,8)	87,8	228,0	(122,6)	105,4
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	45,8	(11,3)	34,5	52,0	(11,3)	40,7
Société de développement régional	22,0	(4,3)	17,7	3,7	(2,8)	0,9
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	9,0	(4,9)	4,1	7,1	(3,8)	3,3
<i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>	10,7	(8,0)	2,7	21,0	(17,7)	3,3
Jugements inexécutés	9,4	(9,4)	--	9,4	(9,4)	--
La Fondation du quotidien francophone	4,0	(4,0)	--	4,0	(4,0)	--
Autres prêts	0,9	(0,9)	--	1,0	(0,9)	0,1
	<u>870,7 \$</u>	<u>(304,0)\$</u>	<u>566,7 \$</u>	<u>870,6 \$</u>	<u>(313,7)\$</u>	<u>556,9 \$</u>

Les prêts aux étudiants doivent être remboursés dans les dix ans suivant la date de fin des études aux taux d'intérêt basés sur le taux préférentiel. Ils ne sont pas garantis.

La durée des prêts accordés en vertu de la *Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick* peut aller jusqu'à 30 ans, et les taux d'intérêt peuvent varier allant de 0 % au taux d'emprunt provincial. Ils sont garantis par une hypothèque ou un billet à ordre.

Les prêts émis par la Société de développement régional ont diverses modalités de remboursement et les taux d'intérêt varient entre 0 % à 6 %. Ces prêts peuvent être garantis par des actifs de l'entreprise ou des garanties personnelles.

Les prêts consentis en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* facilitent l'établissement, le développement ou le maintien de l'industrie dans différents secteurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

La durée des prêts accordés en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* peut aller jusqu'à 40 ans, et les taux d'intérêt peuvent varier de 0 % à 10 %. Ces prêts peuvent être garantis par une assurance-vie, des actifs de l'entreprise ou des garanties personnelles.

La durée des prêts accordés en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* peut aller jusqu'à 25 ans, et les taux d'intérêt sont fixés par règlement pour correspondre au taux d'emprunt provincial ou être basés sur le taux préférentiel. Ces prêts peuvent être garantis par des terrains, des bâtiments, du bétail, des quotas et des navires de pêche.

NOTE 4 ENTREPRISES PUBLIQUES

Une entreprise publique est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui a la capacité de passer des contrats en son nom propre, d'ester en justice, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial.

L'information financière relative aux entreprises publiques est préparée conformément aux normes comptables applicables pour chaque entité comptable en utilisant les conventions comptables appropriées compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations du périmètre comptable provincial.

La liste qui suit énumère les entreprises publiques incluses dans le périmètre comptable provincial, ainsi que leur date de fin d'exercice, tel que précisé dans le tableau 26 de ces états financiers consolidés.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcool NB)	28-03-2021
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)	31-12-2020
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)	31-03-2021

Le 1^{er} avril 2019, Alcool NB et Énergie NB ont adopté la Norme internationale d'information financière 16 sur les contrats de location, qui a remplacé la Norme comptable internationale 17. L'effet initial de l'application de cette nouvelle norme a été comptabilisé comme des ajustements de (4,3) millions de dollars et de (1,0) million de dollars aux bénéfices non répartis dans leurs états financiers respectifs. Ces ajustements sont indiqués prospectivement dans l'état consolidé des résultats de 2020 de la province.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises publiques.

	(millions)			
	<u>Alcool N-B</u>	<u>CFMNB</u>	<u>Énergie N-B</u>	<u>Total</u>
Actif				
Espèces et quasi-espèces	0,2 \$	0,5 \$	3,0 \$	3,7 \$
Débiteurs	29,5	2,5	272,0	304,0
Charges payées d'avance	2,0	--	20,0	22,0
Stocks	34,1	--	222,0	256,1
Actif dérivé	--	--	8,0	8,0
Immobilisations	12,8	--	4 741,0	4 753,8
Actif à long terme	--	--	843,0	843,0
Actifs réglementaires	--	--	858,0	858,0
Effets à recevoir à long terme	--	938,9	--	938,9
Actifs au titre du droit d'utilisation	51,0	--	--	51,0
Autre actifs	--	--	1,0	1,0
Créances du fonds d'amortissement	--	--	410,0	410,0
Actif incorporel	6,6	--	56,0	62,6
Actif total	<u>136,2 \$</u>	<u>941,9 \$</u>	<u>7 434,0 \$</u>	<u>8 512,1 \$</u>
Passif				
Créditeurs et charges à payer	31,7 \$	2,5 \$	353,0 \$	387,2 \$
Dette à court terme	--	--	608,0	608,0
Dérivés	--	--	48,0	48,0
Avantages sociaux futurs	2,5	--	126,0	128,5
Dette à long terme	--	938,9	4 734,0	5 672,9
Autre passif	55,9	--	1 248,0	1 303,9
Passif total	<u>90,1</u>	<u>941,4</u>	<u>7 117,0</u>	<u>8 148,5</u>
Capitaux propres				
Bénéfices non répartis	46,1	0,5	465,0	511,6
Cumul des autres éléments du résultat étendu - perte	--	--	(148,0)	(148,0)
Capitaux propres totaux	<u>46,1</u>	<u>0,5</u>	<u>317,0</u>	<u>363,6</u>
Passif et capitaux propres totaux	<u>136,2 \$</u>	<u>941,9 \$</u>	<u>7 434,0 \$</u>	<u>8 512,1 \$</u>
Bénéfice net				
Recettes	508,9 \$	29,8 \$	1 834,0 \$	2 372,7 \$
Charges	(309,5)	(0,3)	(1 679,0)	(1 988,8)
Intérêts et frais connexes	--	(29,6)	(158,0)	(187,6)
Bénéfice (perte) net	<u>199,4 \$</u>	<u>(0,1)\$</u>	<u>(3,0)\$</u>	<u>196,3 \$</u>
Autres éléments du résultat étendu - gain				
Autres éléments du résultat étendu - gain	<u>-- \$</u>	<u>-- \$</u>	<u>29,0 \$</u>	<u>29,0 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisée partout au Nouveau-Brunswick. Les transactions entre l'Alcool NB et la province dans le cours normal de leurs activités ont été jugées sans importance pour les états financiers. Les états financiers d'Alcool NB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Après la clôture de l'exercice d'Alcool NB au 28 mars 2021, des versements totalisant 3,0 millions de dollars ont été effectués à la province. Ces versement sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la province.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. Les états financiers de la CFMNB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Au 31 décembre 2020, les fonds administrés par la province contenaient 724,7 millions de dollars (647,2 millions de dollars en 2019) de la dette en cours de la CFMNB. De ce total, 720,6 millions de dollars (643,2 millions de dollars en 2019) ont été achetés directement par ces fonds. La province garantit toutes les dettes émises par la CFMNB. Cette dernière a versé à la province des frais administratifs de 0,3 million de dollars en 2020 (0,3 million de dollars en 2019) pour administrer les fonds en son nom.

Voici le remboursement du capital de la CFMNB sur le total de la débenture en cours :

<u>Exercice prenant fin le</u>	<u>(millions) Remboursement du capital</u>
31 décembre 2021	161,4 \$
31 décembre 2022	98,2
31 décembre 2023	98,7
31 décembre 2024	81,6
31 décembre 2025 et suivants	505,9
Escompte non amorti	(6,9)
Débenture totale	<u>938,9 \$</u>

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été constituée à titre de société de la Couronne de la province par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick*. En 2004, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick avec de nouvelles filiales d'exploitation (collectivement le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick). Le 1^{er} octobre 2013, par la promulgation de la *Loi sur l'électricité*, le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick est devenue une société de la Couronne individuelle et intégrée. Le but d'Énergie NB est de produire, d'acheter, de transporter, de distribuer et de vendre de l'électricité. Ses états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Avant la fusion mentionnée ci-dessus et qui a été effectuée le 1^{er} octobre 2013, les résultats financiers du Groupe d'entreprises d'Énergie NB étaient constatés dans la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, avec élimination de tous les gains et de toutes les pertes interentreprises non réalisés au moment de la consolidation. Les résultats financiers de la CFENB étaient alors consolidés avec ceux de la province, toujours selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Durant la période de 2009 à 2013, le bénéfice net de la CFENB a été réduit de 153,1 millions de dollars au titre de gains interentreprises non réalisés liés aux charges reportées conformément à la méthode de taux de réglementation comptable utilisée par le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick. En raison de la fusion ultérieure du Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick et de la CFENB, la province comptabilisera le montant total de 153,1 millions de dollars en tant que bénéfice net sur les 27 années de durée de vie utile estimative de Point Lepreau. En ce qui concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2021, un montant de 5,7 millions de dollars a été amorti dans le bénéfice de la province. Dans l'état consolidé de la situation financière, l'investissement provincial dans la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été réduit du montant restant de report réglementaire (105,6 millions de dollars).

Le montant de 410,0 millions de dollars figurant à titre de créances du fonds d'amortissement dans les états financiers d'Énergie NB constitue une somme due par la province. Le montant de 4 734,0 millions de dollars présenté comme dette à long terme est un emprunt fait par la province. Pour 2021, Énergie NB a versé des montants à la province, sous la forme d'impôt foncier, ainsi que d'impôts sur les services publics et les entreprises, totalisant 49,0 millions de dollars (47,0 millions de dollars en 2020).

Le calendrier de remboursement du principal de la dette à long terme d'Énergie NB est le suivant :

<u>Exercice prenant fin le</u>	<u>(millions) Remboursement du capital</u>
31 mars 2022	400,0 \$
31 mars 2023	226,0
31 mars 2024	300,0
31 mars 2025	50,0
31 mars 2026 et suivants	3 725,0
Primes non amorties	33,0
Dette à long terme totale	<u>4 734,0 \$</u>

NOTE 5 EMPRUNTS À COURT TERME

a) Solde impayé

Les emprunts à court terme sont constatés au coût, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les emprunts à court terme se composent de bons du Trésor totalisant 999,1 millions de dollars (1 146,1 millions de dollars en 2020) à des taux d'intérêt allant de 0,05 % à 0,75 %, arrivant à échéance entre le 1 avril et le 3 décembre 2021; ainsi que d'emprunts bancaires de 2,2 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2020) à des taux d'intérêt allant de 3,45 % à 5,95 %.

b) Solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, l'endettement temporaire maximal de la province s'établit à 3 000,0 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 6 PRESTATIONS DE RETRAITE

a) Description

Les employés de la province et de certaines autres entités, ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite, conformément à plusieurs régimes. Le texte qui suit est un résumé du financement et des prestations des participants. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents se rapportant à chacun.

Régimes de pension à prestations déterminées

Les membres du personnel non enseignant admissibles des districts scolaires participent au Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres), au Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (MEMS) ou au Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (SCFP 2745). Chaque régime offre une prestation de retraite de base, calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection qui limite l'inflation annuelle. Les employés cotisent jusqu'à 6,5 % des gains au régime du SCFP 2745 et jusqu'à 7,0 % des gains au régime MEMS. Actuellement, personne ne cotise au régime écoles – cadres, car il a fait l'objet de compressions. La province cotise un montant déterminé par l'actuaire pour financer les prestations du régime MEMS. Sa cotisation correspond à 142,4 % des cotisations des employés au régime du SCFP 2745, conformément à la convention collective. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie, distinct du Fonds Consolidé. Les fonds en fiducie du régime MEMS et du régime du SCFP 2745 investissent dans des titres à revenu fixe et des actions. Le fonds en fiducie du régime des écoles – cadres investit dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs.

Les juges de la cour provinciale reçoivent des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la Cour provinciale* et de la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale* (Juge). Ce régime offre une prestation de base, calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection qui limite l'inflation annuelle. Les juges cotisent 8,0 % des gains et la province cotise le montant nécessaire pour financer les prestations, conformément aux calculs actuariels. Un fonds de pension en fiducie, distinct du Fonds consolidé, existe pour financer une part des prestations. La part restante des prestations payables aux juges provient du Fonds consolidé. Le fonds en fiducie investit dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs.

Les membres de l'Assemblée législative (MAL) recevaient auparavant des prestations de retraite accumulées en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des députés* et la *Loi sur la pension des députés* (Député). Ces régimes ont fait l'objet de compressions. Les régimes offrent une prestation de retraite qui est calculée en fonction du salaire et des années de service en tant que ministre, de la moyenne des indemnités, du nombre de séances de service en tant que MAL et des allocations supplémentaires. Il n'existe aucun fonds de pension en fiducie distinct pour ces régimes. La province verse des prestations, à partir du Fonds consolidé, au fur et à mesure qu'elles deviennent payables.

Certaines prestations de retraite relatives aux initiatives de retraite anticipée, aux dispositions améliorées pour les sous-ministres et les ministres et aux prestations qui dépassent le salaire maximal visé par le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont financées par le Régime de retraite complémentaire (RRC). Les cotisations excédentaires de l'employeur et de l'employé relatives au Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont déposées dans une convention de retraite établie en 2015 pour recevoir les cotisations et verser les prestations. En date du 31 mars 2021, 43,6 millions de dollars avaient été déposés dans le compte. Les prestations sont actuellement versées à partir du Fonds consolidé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2021

Certains employés admissibles des foyers de soins participent soit au régime appelé Pension Plan for Management Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – direction), soit au régime appelé Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – SI et P). Les régimes offrent une prestation de retraite, calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection qui limite l'inflation annuelle. Les employés versent 5,8 % des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), 7,5 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – direction et 5,3 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP et 7,0 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – SI et P. Les foyers de soins versent le montant requis pour financer les prestations, tel qu'il est déterminé par l'actuaire. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé. Les fonds en fiducie investissent dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent au régime appelé Pension Plan for General and Service Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – G et S). La prestation annuelle future des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service et comporte une protection qui limite l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les employés versent au service courant 6,5 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP et 9,03 % des gains excédant le MGAP. Les foyers de soins doivent verser une somme équivalente. Si des paiements spéciaux sont requis, les règlements spécifient qu'ils doivent être partagés également par les employés et les employeurs et que le montant ne peut pas dépasser 25 % des cotisations du service courant. L'employeur paie actuellement des cotisations d'amortissement supplémentaires relativement à un passif non capitalisé datant du 30 juin 2008. Il existe un fonds de pension en fiducie distinct du Fonds consolidé pour le régime. Le fonds en fiducie investit dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Régimes de pension à cotisations déterminées

Les employés à temps partiel, saisonniers et contractuels admissibles de la province peuvent participer au Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel). Les employés peuvent cotiser 2,0 %, 3,25 % ou 4,5 % des gains. La province cotise une somme égale à celle fournie par l'employé, et n'a aucune autre obligation relative aux prestations. Les cotisations, ainsi que les allocations, sont déposées dans des comptes participants distincts, qui servent à financer les prestations de retraite futures.

Régimes de retraite à prestations cibles

Le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (RRP-SCFP), le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (RRP-CES), le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) sont des régimes à prestations cibles qui fournissent des prestations aux employés de la province et à certaines autres entités.

Chaque régime est dirigé par un conseil de fiduciaires dont la province nomme la moitié des membres. Une fois qu'elle a nommé un fiduciaire, la province n'a pas le droit de le retirer du conseil. Les conseils sont entièrement responsables de la gestion des régimes, y compris le placement des actifs et l'administration du régime. Chaque régime est accompagné d'une politique de financement qui souligne les actions que le conseil des fiduciaires doit prendre au cas où le régime ne serait pas complètement financé selon les évaluations actuarielles. Les actions à prendre et les délais à respecter diffèrent d'un régime à l'autre et peuvent comprendre des rajustements de prestations accessoires y compris des rajustements de l'IPC, des rajustements des cotisations des employeurs et des employés ainsi que des rajustements des prestations de pension de base. La politique de financement prescrit également les actions à prendre quand ces régimes retournent à une situation de financement complet. Les régimes sont financés conjointement par les employés et la province. Les taux de cotisation sont déterminés par le conseil des fiduciaires du régime de pension conformément aux documents du régime établissant les montants maximums d'augmentation ou de diminution possible des taux à partir des taux de cotisation suivants :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	<u>Employé</u>	<u>Employeur</u>
RRSPNB	7,5 % sous le MGAP, 10,7 % au-dessus du MGAP	12,0 % (inclue la cotisation temporaire de 0,75 %)
RPENB	10,0 % sous le MGAP, 11,7 % au-dessus du MGAP	10,75 % sous le MGAP, 12,45 % au-dessus du MGAP
RRP-SCFP	9,0 %	10,1 %
RRP-CES	7,8 %	7,8 %

La prestation de pension ciblée des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service. Sous réserve des conditions de la politique de financement, la prestation peut être rajustée en fonction de l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les prestations futures et les prestations déjà gagnées peuvent être rajustées par les conseils de fiduciaires des régimes en fonction de la situation financière de chaque régime, conformément aux étapes précises décrites dans la politique de financement.

La province a garanti que les prestations de retraite des participants au RRSPNB ne seront jamais inférieures aux niveaux de prestation de base au moment de la conversion. Au moment de la conversion, la principale obligation relative au versement des prestations de retraite aux participants de l'ancien Régime de pension de retraite dans les services publics ainsi que les actifs de ce régime ont été transférés aux fiduciaires du RRSPNB. Bien que les actifs et la principale obligation de verser les prestations aient été transférés, si le conseil de fiduciaires du RRSPNB réduisait les prestations au-dessous du niveau de prestation de base au moment de la conversion, la province aurait une obligation par suite de la garantir. Aucune garantie n'a été fournie aux membres de tout autre régime de retraite converti.

Il existe des fonds de pension en fiducie distincts pour chaque régime. Les fonds en fiducie du RRSPNB et du RPENB investissent dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs. Les politiques de placement des fonds en fiducie du RRP-SCFP et du RRP-CES permettent d'investir dans des titres à revenu fixe, des actions, de l'immobilier et de l'infrastructure.

Régime d'allocation de retraite

La province offre d'autres prestations futures aux employés. Ces prestations sont versées sous la forme de paiement forfaitaire, au moment de la retraite, aux employés syndiqués et non syndiqués admissibles. Ce paiement est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et du nombre d'années de service jusqu'à un maximum de 25 ans. Il s'agit d'un programme non financé, sans actif distinct pouvant servir à verser les prestations. Depuis le 1^{er} avril 2011, le programme a été interrompu pour les nouveaux membres du groupe d'employés non syndiqués. Pour les directeurs et les employés non syndiqués ayant une date de service continu antérieure au 1^{er} avril 2011, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite a été interrompue en date du 31 mars 2013. Les employés admissibles ont eu le choix entre le paiement tenant lieu d'allocation de retraite ou le report de leur allocation de retraite jusqu'à la retraite en fonction des crédits accumulés au 31 mars 2013 et du salaire au moment de la retraite. Pour certains groupes syndiqués, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite cessera. Les dates d'entrée en vigueur des cessations se situent entre le 31 mars 2016 et le 31 juillet 2020, en fonction du groupe syndiqué. Les employés admissibles ont eu l'option de recevoir un versement tenant lieu de l'allocation de retraite et certains groupes syndiqués ont permis aux employés d'accepter de recevoir leur versement tenant lieu de l'allocation de retraite avant la date de cessation.

b) Passif net au titre des régimes de retraite

En ce qui concerne les régimes de pension à prestations déterminées, la province est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des fonds de pension, sauf pour ce qui est du régime appelé FS – G et S, qui est considéré en tant que régime conjoint à prestations déterminées. La province ne constate que sa part qui est évaluée à 50 %. Les régimes à prestations cibles sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. La province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. Quand ces régimes se trouvent dans une position de passif net, la province enregistre un passif pour sa part. Le RRSPNB a été

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2021

enregistré à 100 % en utilisant la comptabilité à prestations déterminées en raison de la garantie de prestation de base avant conversion. Le RPENB, le RRP-SCFP et RRP-CES ont été enregistrés à 50 % en utilisant la comptabilité conjointe à prestations déterminées. Le règlement du passif se fera à des périodes postérieures lorsque les cotisations permettront de maintenir, avec le temps, un statut de régime pleinement financé. Pour le régime à cotisations déterminées, le passif de la province se limite à la cotisation exigée pour la période en question. Un passif ne sera comptabilisé que si la province n'a pas versé la cotisation annuelle exigée. En ce qui concerne le régime d'allocation de retraite, la province est responsable de l'obligation au titre des prestations accumulées.

Au 31 mars 2021, la valeur des prestations accumulées dans tous les régimes de pension à prestations déterminées a dépassé la valeur des actifs du régime, donnant lieu à un passif actuariel au titre des régimes de retraite de 695,0 millions de dollars (634,2 millions de dollars en 2020). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, laquelle peut être volatile. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à (159,8) millions de dollars ((134,6) millions de dollars en 2020). Un rajustement de l'évaluation de 14,4 millions de dollars (14,3 millions de dollars en 2020) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations constituées des régimes individuels qui excède l'avantage économique futur prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour moins-value, est 549,6 millions de dollars (513,9 millions de dollars en 2020). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

La province rend compte du régime des FS – G et S en tant que régime conjoint à prestations déterminées, où seule sa portion du passif net au titre des prestations est reflétée dans l'état consolidé de la situation financière. La province a aussi enregistré une obligation au titre des prestations constituées pour un plan de paiements aux fins de l'amortissement relativement à un passif non financé datant du 30 juin 2008. Comme les foyers de soins participants et les participants au régime partagent le coût des services courants et les paiements spéciaux non liés au calendrier d'amortissement du 30 juin 2008, la province enregistre 50 % de l'obligation au titre des prestations constituées sans la valeur actualisée des paiements aux fins de l'amortissement, et 50 % du total des actifs du régime. Au 31 mars 2021, le régime avait un passif actuariel au titre des prestations de 124,2 millions de dollars (128,5 millions de dollars en 2020). Inclus dans les montants constatés au titre des régimes à prestations déterminées ci-dessus sont 64,1 millions de dollars (67,4 millions de dollars en 2020) pour la part du passif actuariel de la province au titre des prestations et un passif net de 33,2 millions de dollars (27,5 millions de dollars en 2020) au titre des prestations, après des rajustements non amortis de (30,9) millions de dollars ((39,9) millions de dollars en 2020).

Au 31 mars 2021, la valeur de la portion de la province des prestations accumulées dans tous les régimes à prestations cibles ont dépassé la valeur des actifs du régime, ce qui entraîne un passif actuariel au titre des prestations de 269,6 millions de dollars (540,5 millions de dollars en 2020). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charges sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à (542,1) millions de dollars ((869,0) millions de dollars en 2020). Un rajustement de l'évaluation de 493,5 millions de dollars (550,1 millions de dollars en 2020) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations des régimes individuels qui excède l'avantage économique futur prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour moins-value, est 221,0 millions de dollars (221,6 millions de dollars en 2020). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

La valeur des prestations accumulées dans le régime d'allocation de retraite est de 390,1 millions de dollars (387,1 millions de dollars en 2020). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à (8,7) millions de dollars ((6,5) millions de dollars en 2020). Le passif net au titre des prestations, après avoir tenu compte des rajustements non amortis, est 381,4 millions de dollars (380,6 millions de dollars en 2020).

Le montant estimatif de la part provinciale des prestations de retraite nettes et des autres avantages sociaux futurs des employés est fondé sur des évaluations actuarielles aux fins de comptabilité qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées, calculées selon les dates énumérées à la section d). Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Pour les années où des évaluations comptables n'ont pas été préparées, l'obligation est calculée au moyen d'une extrapolation à partir de l'évaluation précédente. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant les événements futurs tels que le taux rendement de l'actif, les augmentations des rémunérations, le roulement du personnel et la mortalité, indiquées aux sections d) et e). Les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur. L'obligation et les actifs du RRP-SCFP, du RRP-CES, et du personnel non enseignant des districts scolaires (école – cadres, MEMS, SCFP 2745) ont été évalués au 31 décembre. Tous les autres régimes sont évalués au 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

c) Résumé des données sur les prestations de retraite

Passif et charge au titre des prestations de retraite (millions)

	Plans de pension										Autres régimes de prestation			
	2021										2020	2021	2020	
	RRSPNB	RPENB	Plans des hôpitaux	Plans des districts scolaires	Plans des foyers de soins	RRC	Juges	Députés	Temps partiel	Ombud	Total	Total	Allocation de retraite	Allocation de retraite
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	8 163,3 \$	2 812,2 \$	1 878,5 \$	652,3 \$	553,3 \$	338,1 \$	93,5 \$	60,1 \$	-- \$	-- \$	14 551,3 \$	14 086,2 \$	387,1 \$	402,1 \$
Pertes (gains) actuariels	474,5	174,1	133,7	33,3	36,7	26,5	1,8	2,7	--	--	883,3	4,7	4,8	17,0
Prestations constituées	195,1	58,2	65,8	17,3	23,5	12,2	3,9	--	--	--	376,0	370,2	27,9	27,2
Intérêts	474,8	165,8	104,6	33,5	33,3	9,5	4,0	1,6	--	--	827,1	805,7	10,8	11,4
Versements de prestations	(426,0)	(154,5)	(71,0)	(30,3)	(33,9)	(15,4)	(3,3)	(3,4)	--	--	(737,8)	(715,5)	(40,5)	(70,6)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 881,7	3 055,8	2 111,6	706,1	612,9	370,9	99,9	61,0	--	--	15 899,9	14 551,3	390,1	387,1
Actif du régime au début de l'exercice	7 717,8	2 886,2	1 709,5	496,1	479,0	37,1	50,9	--	--	--	13 376,6	13 612,4	--	--
Gains (pertes) actuariels	693,6	275,8	16,1	(11,4)	58,4	--	4,3	--	--	--	1 036,8	(791,8)	--	--
Rendement attendu de l'actif du régime	450,5	170,8	96,8	25,4	29,0	--	3,1	--	--	--	775,6	794,2	--	--
Cotisations de l'employeur	155,5	37,6	39,7	11,0	16,8	18,7	1,5	--	--	--	280,8	276,7	--	--
Cotisations des employés	106,9	35,1	39,1	4,9	10,1	3,2	0,6	--	--	--	199,9	197,2	--	--
Versements de prestations	(426,0)	(154,5)	(71,0)	(30,3)	(33,9)	(15,4)	(3,3)	--	--	--	(734,4)	(712,1)	--	--
Actif du régime à la fin de l'exercice	8 698,3	3 251,0	1 830,2	495,7	559,4	43,6	57,1	--	--	--	14 935,3	13 376,6	--	--
Passif actuariel au titre des prestations	183,4	(195,2)	281,4	210,4	53,5	327,3	42,8	61,0	--	--	964,6	1 174,7	390,1	387,1
Rajustements non amortis	(339,1)	(142,6)	(60,4)	(74,8)	(34,7)	(51,5)	4,7	(3,5)	--	--	(701,9)	(1 003,6)	(8,7)	(6,5)
Rajustement de l'évaluation	155,7	337,8	--	--	14,4	--	--	--	--	--	507,9	564,4	--	--
Passif net au titre des prestations	-- \$	-- \$	221,0 \$	135,6 \$	33,2 \$	275,8 \$	47,5 \$	57,5 \$	-- \$	-- \$	770,6 \$	735,5 \$	381,4 \$	380,6 \$
Charges														
Part de l'employeur des prestations acquises	42,3 \$	60,7 \$	66,4 \$	12,4 \$	21,9 \$	8,6 \$	3,3 \$	-- \$	3,1 \$	0,2 \$	218,9 \$	217,4 \$	27,9 \$	27,2 \$
Intérêts nets	24,3	(5,0)	7,8	8,1	4,3	9,5	0,9	1,6	--	--	51,5	11,5	10,8	11,4
Amortissement des rajustements	108,8	10,3	4,6	14,9	4,7	5,4	(1,1)	0,6	--	--	148,2	136,9	2,6	2,3
Variation du rajustement de l'évaluation	(65,8)	9,2	--	--	0,1	--	--	--	--	--	(56,5)	(20,7)	--	--
Total des charges liées aux prestations de retraite	109,6 \$	75,2 \$	78,8 \$	35,4 \$	31,0 \$	23,5 \$	3,1 \$	2,2 \$	3,1 \$	0,2 \$	362,1 \$	345,1 \$	41,3 \$	40,9 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes de retraite à prestations cibles ont un passif actuariel au titre des régimes de retraite combiné de 770,6 millions de dollars (735,5 millions de dollars en 2020). Ce total comprend les régimes ayant des actifs qui excèdent l'obligation au titre des prestations constituées. Les régimes dont les actifs excèdent l'obligation au titre des prestations constituées ont des actifs totaux de 3 251,0 millions de dollars (2 886,2 millions de dollars en 2020) et une obligation au titre des prestations constituées totale de 3 055,8 millions de dollars (2 812,2 millions de dollars en 2020), ce qui donne un passif actuariel net au titre des régimes de retraite de (195,2) millions de dollars ((74,0) millions de dollars en 2020).

Au 31 mars 2021, le fond de pension a enregistré un taux de rendement annuel de 14,92 % ((1,46) % en 2020) pour le régime Juges, de 18,34 % ((6,20) % en 2020) pour le régime des FS – direction, de 18,28 % ((6,20) % en 2020) pour le régime des FS – SI et P, de 18,46 % ((5,95) % en 2020) pour le régime des FS – G et S, de 15,12 % ((1,54) % en 2020) pour le RRSPNB, et de 15,74 % ((1,75) % en 2020) pour le RPENB.

Au 31 décembre 2020, le taux de rendement annuel était de 7,38 % (15,89 % en 2019) pour le régime des écoles – cadres, de 3,95 % (11,70 % en 2019) pour le régime MEMS, de 3,76 % (11,60 % en 2019) pour le régime du SCFP 2745, de 7,30 % (11,30 % en 2019) pour le RRP-SCFP, et de 6,78 % (11,35 % en 2019) pour le RRP-CES.

Au 31 mars 2021, le RRSPNB, le RPENB, le régime des écoles – cadres, le régime des FS - direction, le régime des FS - SI et P, le régime des FS - G et S et le régime Juges détenaient au total 52,2 millions de dollars (61,2 millions de dollars en 2020) en titres émis ou garantis par la province. Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2020, le RRP-SCFP, le RRP-CES, le régime MEMS et le régime du SCFP 2745 détenaient au total 26,0 millions de dollars (25,4 millions de dollars en 2019) en titres émis ou garantis par la province. Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

d) Hypothèses actuarielles

Le calcul de l'obligation du régime de retraite et d'autres obligations au titre des avantages sociaux futurs et des charges liées de la province repose sur des hypothèses actuarielles à long terme. Les hypothèses relatives à l'augmentation de salaire ont été affinées pour inclure les hypothèses à court terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

Régime	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Taux de réduction et taux de rendement attendu (%)	Inflation (%)	Taux de relèvement de pension après la retraite (%)	Augmentation annuelle à court terme de la rémunération (%)*	Augmentation annuelle à long terme de la rémunération (%)*
RRSPNB	01 jan 2020	5,50	2,10	1,86	2,60	2,60
RPENB	31 août 2019	5,55	2,10	1,58	1,50	2,60
RRP-CES	31 déc 2019	5,30	2,10	1,93	2,85	2,85
RRP-SCFP	31 déc 2019	5,00	2,10	1,98	2,60	2,60
MEMS	01 jan 2018	4,80	2,10	2,00	1,50	2,60
SCFP 2745	01 jan 2018	4,80	2,10	2,00	5,00	2,60
Écoles – cadres	31 déc 2020	2,78	1,70	1,70	2,20	2,20
FS – G et S	31 déc 2019	5,65	2,10	2,00	2,60	2,60
FS – SI et P	31 déc 2019	5,65	2,10	2,10	2,60	2,60
FS – direction	31 déc 2019	5,65	2,10	2,10	2,60	2,60
RRC	01 jan 2020	2,78	1,70	1,51	2,20	2,20
Juges	01 avr 2019	5,50	2,10	2 à 2,05	3,35	3,35
Députés	31 mars 2019	2,78	1,70	1,51	s/o	s/o
Allocation de retraite	31 mars 2018	2,78	1,70	s/o	1,50	2,20

* exclut l'échelle de promotion

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer le montant des obligations de la province pour la pension et les autres avantages sociaux futurs des employés à payer et de la valeur des prestations acquises par les employés au cours de l'exercice financier, et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les niveaux appropriés des cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

e) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (années)	Nombre de cotisants actifs	Nombre de pensionnés	Rémunération annuelle moyenne des cotisants	Pension annuelle moyenne
RRSPNB	16	19 698	17 351	71 342 \$	24 167 \$
RPENB	15	8 792	9 529	78 600 \$	32 523 \$
RRP-CES	15	9 401	3 718	70 638 \$	22 979 \$
RRP-SCFP	10	8 796	4 454	41 800 \$	12 135 \$
MEMS	8	1 942	1 871	35 964 \$	11 979 \$
SCFP 2745	9	643	568	34 898 \$	8 724 \$
Écoles – cadres	--	--	109	s/o	12 475 \$
FS – G et S	11	4 625	2 762	32 240 \$	7 143 \$
FS – SI et P	9	577	429	57 966 \$	11 430 \$
FS – direction	8	202	278	79 000 \$	14 000 \$
RRC	14	413	3 081	87 292 \$	5 012 \$
Juges	9	27	34	265 000\$	58 310 \$
Députés					
Députés	--	--	91	s/o	27 372 \$
Ministres	--	--	55	s/o	6 077 \$

Les régimes de pension Député prévoient une prestation basée sur le nombre d'années de service et le salaire à titre de député, ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le salaire à titre de ministre. Tous les ministres sont aussi inclus comme députés.

La rémunération annuelle moyenne des cotisants sous le RRC est composée du montant excédent la rémunération annuelle maximale couverte sous le RRSPNB.

NOTE 7 PASSIF AU TITRE DES CONGÉS DE MALADIE

Les employés de la province du Nouveau-Brunswick qui travaillent à temps plein et à temps partiel dans des ministères et organismes gouvernementaux, des districts scolaires et d'autres organismes reçoivent des congés de maladie qui s'accumulent à un taux différent selon le groupe. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé à venir jusqu'aux montants maximums déterminés à l'avance. Il s'agit d'un programme non financé sans actifs précis distincts pour répondre aux obligations lorsqu'elles sont dues. Les estimations actuarielles de ce passif futur ont été effectuées et constituent l'élément de base du passif estimatif dans les présents états financiers consolidés. La dernière évaluation actuarielle a été calculée au 31 mars 2021 pour les employés des ministères de la province et organismes et des districts scolaires. Les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2021 pour les employés d'autres organismes. La passif au titre des congés de maladie pour les foyers de soins a été estimé à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province.

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021, les charges totales relatives aux congés de maladie s'élevaient à 41,0 millions de dollars (36,7 millions de dollars en 2020).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Voici les hypothèses économiques et démographiques importantes qui ont été utilisées dans les évaluations actuarielles :

Taux d'escompte : Équivaut au taux d'intérêt créditeur à long terme de la province qui était de 2,78 % au 31 mars 2021 et de 2,76 % au 31 mars 2020.

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (années) : 8,9 à 14,0

Taux d'augmentation des salaires :
 À court terme À long terme
 1,8 % à 2,6 % 1,8 % à 3,5 %

Le tableau suivant présente l'obligation au 31 mars :

	(millions)					
	2021				2020	
	Ministères et organismes gouvernementaux	Districts scolaires	Foyers de soins	Autres organismes	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	53,2 \$	88,3 \$	21,2 \$	123,5 \$	286,2 \$	266,4 \$
Pertes actuariels	4,7	3,2	2,1	9,1	19,1	22,5
Prestations constituées	5,8	7,5	2,2	13,4	28,9	26,3
Intérêts	1,4	2,4	0,6	3,5	7,9	7,8
Versements de prestations	(7,4)	(10,4)	(3,8)	(18,2)	(39,8)	(36,8)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	57,7	91,0	22,3	131,3	302,3	286,2
Solde d'ouverture des rajustements non amortis	4,7	(20,6)	(4,8)	(20,3)	(41,0)	(21,1)
Nouveaux rajustements	(4,7)	(3,2)	(2,1)	(9,1)	(19,1)	(22,5)
Amortissement	(0,3)	1,6	0,8	2,1	4,2	2,6
Solde de clôture des rajustements non amortis	(0,3)	(22,2)	(6,1)	(27,3)	(55,9)	(41,0)
Total du passif au titre d'avantages sociaux	<u>57,4 \$</u>	<u>68,8 \$</u>	<u>16,2 \$</u>	<u>104,0 \$</u>	<u>246,4 \$</u>	<u>245,2 \$</u>

Les ministères et organismes gouvernementaux comprennent Opportunités Nouveau-Brunswick et Service Nouveau-Brunswick. Les autres organismes comprennent le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, EM/ANB Inc, New Brunswick Community College, Recycle NB, le Réseau de santé Horizon, et le Réseau de santé Vitalité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 8 SITES CONTAMINÉS

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement d'un site contaminé lorsqu'elle est responsable de l'assainissement du site et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût des activités d'assainissement. En 2021, un passif de 47,5 millions de dollars (43,5 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé pour l'assainissement des sites contaminés. Ce passif inclut la valeur actualisée nette des coûts d'assainissement de 0,9 million de dollars qui seront engagés au cours des cinq prochaines années. La valeur actualisée nette a été calculée au moyen d'un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt créditeur pour cinq ans de la province de 1,41 % au 31 mars 2021. Le passif est basé sur les meilleures estimations de la remise en état que la direction a effectuées à partir d'informations en matière d'évaluation environnementale disponibles au 31 mars 2021. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard des sites pour lesquels la province ne prévoit pas l'abandon d'un avantage économique futur ou pour lesquels il n'existe aucune donnée permettant d'effectuer une estimation raisonnable du coût de l'assainissement. Le passif estimatif sera mis à jour dans les périodes futures à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Le tableau suivant présente le passif total selon la nature et la source :

Types de sites	Nature des contaminants	Source de la contamination	(millions)	
			Nombre de sites	Passif
Bureaux/ sites commerciaux/ sites industriels	Métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Les activités de bureau, les activités commerciales et les activités d'installations industrielles peuvent être la source d'une contamination causée par le stockage ou la manutention des combustibles, les sites de déchets, l'utilisation de peinture à base de métaux, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	16	3,1 \$
Sites d'exploration minière	Métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc.	Activités minières et connexes, p. ex. réservoirs de stockage des combustibles, manutention des combustibles, sites de déchets, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	3	43,1
Pratiques liées aux combustibles	Hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Activités associées au stockage et à la manutention des combustibles, p. ex. réservoirs de stockage hors sol, réservoirs de stockage souterrains, zones de manutention des combustibles, pipelines, postes de ravitaillement, etc.	35	1,3
Total			<u>54</u>	<u>47,5 \$</u>

Un passif environnemental supplémentaire de 12,0 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé par Énergie NB. Ce passif est inclus dans le solde des investissements d'Énergie NB dans le tableau 4.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 9 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs des contrats de location-acquisition s'établissent à 694,8 millions de dollars (781,8 millions de dollars en 2020). Ce montant comprend le capital de 492,7 millions de dollars (541,3 millions de dollars en 2020) et les intérêts de 202,1 millions de dollars (240,5 millions de dollars en 2020).

Les baux ont une durée de 10 à 30 ans à des taux d'intérêt variant entre 4,4 % et 8,8 %. L'obligation en vertu de contrats de location-acquisition la plus importante se rattache à la route entre Fredericton et Moncton. Elle s'établit à 380,8 millions de dollars à un taux d'intérêt de 6,4 % et arrivera à échéance en novembre 2027.

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2021-2022	92,3 \$
2022-2023	91,1 \$
2023-2024	89,0 \$
2024-2025	88,4 \$
2025-2026	84,7 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 10 DETTE CONSOLIDÉE

a) Dette consolidée

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

Exercice d'échéance	Éventail des taux d'intérêt (%)	Montant devises		(millions)		
				Dette consolidée totale	Énergie NB	Dette consolidée aux fins provinciales
2021-2022	3,0 - 6,7	1 061,4	CAD	1 061,4 \$	(400,0)\$	661,4 \$
2022-2023	1,6 - 6,5	973,2	CAD	973,2	(100,0)	873,2
	2,5 - 8,8	700,0	USD	857,6	(125,8)	731,8
2023-2024	2,9 - 6,1 Flottant	1 171,2	CAD	1 171,2	(300,0)	871,2
		250,0	CAD	250,0	--	250,0
				1 421,2	(300,0)	1 121,2
2024-2025	3,7 - 5,8	917,1	CAD	917,1	(50,0)	867,1
2025-2026 et après	1,8 - 6,3	15 336,6	CAD	15 336,6	(3 725,0)	11 611,6
	3,6	500,0	USD	641,0	--	641,0
	0,1 - 0,3	925,0	CHF	1 242,7	--	1 242,7
	1,8	105,0	EUR	157,5	--	157,5
				17 377,8	(3 725,0)	13 652,8
Dette consolidée totale				22 608,3	(4 700,8)	17 907,5
Ajouter : Débentures de la SCHL (date d'échéance : 2021 - 2030)				30,6	--	30,6
Ajouter : Prêts des foyers de soins (date d'échéance : 2021 - 2038)				376,1	--	376,1
Dette consolidée avant placements du fonds d'amortissement				23 015,0	(4 700,8)	18 314,2
Moins : Placements du fonds d'amortissement				5 911,8	(409,9)	5 501,9
Dette consolidée nette des placements du fonds d'amortissement				17 103,2 \$	(4 290,9)\$	12 812,3 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

b) Dette libellée en devises

Le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède comprend la dette libellée en devises qui est assujettie à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Ces montants sont exprimés dans le tableau d'échéance dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu chaque entente d'échange, comme il est décrit ci-dessous.

<u>Exercice d'échéance</u>	(millions)				<u>Équivalent en dollars canadien</u>
	<u>Montant payable dans la devise d'origine</u>		<u>Montant payable selon des ententes d'échange</u>		
2022-2023	600,0	USD	731,8	CAD	731,8 \$
2027-2028	500,0	USD	641,0	CAD	641,0
2028-2029	300,0	CHF	394,1	CAD	394,1
2031-2032	400,0	CHF	548,0	CAD	548,0
2032-2033	100,0	CHF	133,6	CAD	133,6
2039-2040	125,0	CHF	167,0	CAD	167,0
2047-2048	105,0	EUR	157,5	CAD	157,5
					<u>2 773,0 \$</u>

c) Calendrier de remboursement du capital de la débenture de la SCHL

Voir le calendrier de remboursement du capital de la débenture de la SCHL :

<u>Exercice financier</u>	(millions) <u>Remboursement du capital</u>
2021-2022	7,2 \$
2022-2023	6,3
2023-2024	5,4
2024-2025	4,6
2025-2026 et suivants	7,1
	<u>30,6 \$</u>

d) Prêts des foyers de soins

Les prêts des foyers de soins, d'un montant de 113,3 millions de dollars, sont garantis par des terres et des bâtiments. Voici le calendrier du remboursement du capital des prêts des foyers de soins :

<u>Exercice financier</u>	(millions) <u>Remboursement du capital</u>
2021-2022	34,8 \$
2022-2023	27,6
2023-2024	24,2
2024-2025	50,1
2025-2026 et suivants	239,4
	<u>376,1 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

e) Fonds d'amortissement

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances et Conseil du Trésor maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2021, les placements du fonds d'amortissement général cumulés pour le remboursement de la dette provinciale avait une valeur comptable nette de 5 501,9 millions de dollars (5 157,3 millions de dollars en 2020). La valeur marchande du fonds d'amortissement général est de 6 020,1 millions de dollars (5 854,4 millions de dollars en 2020). La valeur marchande se fonde sur le cours du marché sur des marchés actifs. Quand les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation fondées sur des données observables sont utilisées. Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débetures émises ou garanties par la province. Ceux-ci ont une valeur comptable nette de 1 897,3 millions de dollars (1 689,1 millions de dollars en 2020) au 31 mars 2021.

Le tableau suivant présente les éléments du fonds d'amortissement :

	(millions)		
	Fonds consolidé	Énergie NB	Total
Avoir du fonds au début de l'exercice	5 157,3 \$	593,6 \$	5 750,9 \$
Gains du fonds d'amortissement	203,1	(3,1)	200,0
Versements	190,4	49,4	239,8
Montant versé pour le remboursement de la dette	(48,9)	(230,0)	(278,9)
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>5 501,9 \$</u>	<u>409,9 \$</u>	<u>5 911,8 \$</u>

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle :

	(millions)		
Exercice financier	Total des versements sur la dette	Énergie NB	Versements sur la dette aux fins provinciales
2021-2022	225,1 \$	(47,0)\$	178,1 \$
2022-2023	197,4 \$	(40,8)\$	156,6 \$
2023-2024	183,2 \$	(37,8)\$	145,4 \$
2024-2025	174,0 \$	(37,3)\$	136,7 \$
2025-2026	165,8 \$	(37,3)\$	128,5 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

f) Solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province

Voici le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* :

	(millions)			
	Solde 2020	Emprunts autorisés au cours de l'exercice	Emprunts effectués au cours de l'exercice	Solde 2021
<i>Loi sur les emprunts de 2012</i>	25,3 \$	-- \$	-- \$	25,3 \$
<i>Loi sur les emprunts de 2016</i>	10,2	--	--	10,2
<i>Loi sur les emprunts de 2020</i>	300,0	--	178,2	121,8
	<u>335,5 \$</u>	<u>-- \$</u>	<u>178,2 \$</u>	<u>157,3 \$</u>

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de titres émis, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée de vie utile dépasse l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas comptabilisés comme des immobilisations corporelles. Les terrains servant de site pour une collection historique ont été évalués à 1 \$. Les éléments incorporels, ainsi que les éléments dont la province a hérité par droit de la Couronne comme les terres de la Couronne héritées, les forêts et les ressources minières, ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés du fait que les coûts, les avantages et la valeur économique de ces éléments ne peuvent être quantifiés de façon raisonnable et vérifiable. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est disponible pour être mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes, ponts et aux autoroutes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiquée dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts à la fin de l'exercice des diverses catégories d'actifs au 31 mars 2021 comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments et amélioration foncières (245,5 millions de dollars), routes, ponts et autoroutes (199,2 millions de dollars), systèmes de gestion des eaux (3,2 millions de dollars), matériel informatique (1,3 millions de dollars) et logiciels (23,5 millions de dollars). Les montants de contrats location-acquisition sont également inclus dans les frais de clôture et sont ventilés comme suit : bâtiments et améliorations foncières (coût de 228,0 millions de dollars et amortissement cumulé de 63,3 millions de dollars); routes, ponts et autoroutes (coût de 843,0 millions de dollars et amortissement cumulé de 328,8 millions de dollars); véhicules et équipement (coût de 36,0 millions de dollars et amortissement cumulé de 16,4 millions de dollars). Des routes reçues sous forme d'apports, correspondant à la somme totale de 1,0 million de dollars, ont été acquises pendant l'exercice et sont comprises dans les frais de clôture des routes, ponts et autoroutes à compter du 31 mars 2021.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	(millions)								2020	
	2021								Total	
	Terrains	Bâtiments et améliorations foncières	Matériel et équipement	Traversiers et débarcadères	Véhicules et matériel lourd mobile	Routes, ponts et autoroutes	Barages et systèmes de gestion des eaux	Matériel informatique et logiciels	Total	Total
Durée de vie estimative (années)	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50	5-15		
Coûts										
Coûts au début de l'exercice	384,5 \$	5 366,4 \$	845,2 \$	144,7 \$	267,6 \$	9 892,0 \$	60,9 \$	240,4 \$	17 201,7 \$	16 788,0 \$
Acquisitions	0,7	123,9	54,3	--	26,2	275,5	2,0	18,1	500,7	464,5
Cessions	(0,2)	(1,2)	(18,0)	--	(26,5)	(57,1)	(17,4)	(17,2)	(137,6)	(32,2)
Rajustements	--	--	(4,6)	--	--	--	--	--	(4,6)	(8,8)
Pertes de valeur	--	(1,3)	--	--	--	--	--	--	(1,3)	(9,8)
Coûts à la fin de l'exercice	<u>385,0</u>	<u>5 487,8</u>	<u>876,9</u>	<u>144,7</u>	<u>267,3</u>	<u>10 110,4</u>	<u>45,5</u>	<u>241,3</u>	<u>17 558,9</u>	<u>17 201,7</u>
Amortissement cumulé										
Amortissement cumulé au début de l'exercice	--	2 509,8	647,3	32,6	163,9	4 535,2	11,2	168,8	8 068,8	7 590,0
Charge d'amortissement	--	135,2	40,1	3,8	19,2	298,6	1,7	16,2	514,8	508,6
Cessions	--	(0,2)	(17,6)	--	(23,9)	(31,7)	(1,4)	(16,1)	(90,9)	(21,1)
Rajustements	--	(1,7)	(4,6)	--	--	--	--	--	(6,3)	(8,7)
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	<u>--</u>	<u>2 643,1</u>	<u>665,2</u>	<u>36,4</u>	<u>159,2</u>	<u>4 802,1</u>	<u>11,5</u>	<u>168,9</u>	<u>8 486,4</u>	<u>8 068,8</u>
Valeur comptable nette	<u>385,0 \$</u>	<u>2 844,7 \$</u>	<u>211,7 \$</u>	<u>108,3 \$</u>	<u>108,1 \$</u>	<u>5 308,3 \$</u>	<u>34,0 \$</u>	<u>72,4 \$</u>	<u>9 072,5 \$</u>	<u>9 132,9 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 12 OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle *Loi sur les caisses populaires* a été promulguée, ce qui a mené à la dissolution de l'office appelé Brunswick Credit Union Stabilization Board Limited, et au transfert de ses responsabilités de surveillance prudentielle à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs et de sa responsabilité d'administrer le fonds de stabilisation à la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. En conséquence des articles 301 et 302 de la *Loi sur les caisses populaires*, tous les actifs et passifs financiers de Brunswick Credit Union Stabilization Board Limited ont été transférés à la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick immédiatement avant sa dissolution le 31 décembre 2019.

Tous les actifs et passifs financiers ont été transférés pour une contrepartie nominale et comptabilisés à leur juste valeur marchande le 31 décembre 2019, qui était la valeur comptable de Brunswick Credit Union Stabilization Board Limited au moment du transfert. La différence entre la juste valeur marchande des actifs et des passifs financiers a été comptabilisée comme recette au cours de l'exercice.

La juste valeur des actifs et des passifs transférés était comme suit :

	(millions)
Encaisse	0,4 \$
Placement à court terme	0,1
Cotisations à recevoir	0,3
Placements	23,1
Total des actifs comptabilisés	23,9
Comptes créditeurs et charges à payer	0,1
Indemnités de cessation d'emploi à payer	0,6
Total des passifs comptabilisés	0,7
Gains découlant de la restructuration	23,2 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 13 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 515,7 millions de dollars (478,7 millions de dollars en 2020) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Intérêts sur la dette consolidée	806,0 \$	824,3 \$
Intérêt sur les emprunts à court terme	6,5	24,1
Revenus de placement à court terme	(20,4)	(55,8)
Intérêts sur le contrat de location-acquisition – Route entre Fredericton et Moncton	27,8	30,8
Intérêts sur les autres contrats de location-acquisition	6,1	6,1
Charges liées aux opérations de change	(4,9)	(7,2)
Amortissement des escomptes et des primes	(0,1)	5,9
Autres charges	1,1	0,7
	822,1	828,9
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour Énergie NB	(175,4)	(186,4)
Service de la dette publique	646,7	642,5
Gains du fonds d'amortissement	(203,1)	(204,7)
	443,6	437,8
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	51,5	11,5
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	4,1	10,9
Intérêts sur les débetures de la SCHL	1,3	1,6
Intérêts sur la dette des foyers de soins	15,2	16,9
	515,7 \$	478,7 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 14 PUBLICATION D'INFORMATIONS PAR SECTEUR

Publication d'informations par secteur vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans le périmètre comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux de responsabilités. Les secteurs sont définis ainsi: les ministères de la province et certains organismes; écoles, collèges et hôpitaux; autres entités consolidées. Une colonne d'élimination intersectorielle a été ajoutée pour d'éliminer la double comptabilisation entre les secteurs et effectuer la rapprochement avec l'état consolidé des résultats. Ces éléments ont atteint une valeur de (85,9) millions de dollars au cours de l'exercice 2021 (21,2 millions de dollars en 2020). Les éliminations entre la province et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Les transactions entre secteurs sont comptabilisées au coût.

Le secteur des ministères de la province et certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil du Trésor et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Développement de la petite enfance et Transports et Infrastructure ainsi que les organismes suivants : la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, la Commission de police du Nouveau-Brunswick, la Commission du travail et de l'emploi, le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, le Fonds en fiducie pour l'environnement, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, la Société d'inclusion économique et sociale, et la Société de voirie du Nouveau-Brunswick.

Les écoles, les collèges, et les hôpitaux sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil du Trésor et du Cabinet. Voici les organismes comprises dans cette section : le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, le District scolaire Anglophone East, le District scolaire Anglophone North, le District scolaire Anglophone South, le District scolaire Anglophone West, le District scolaire francophone nord-est, le District scolaire francophone nord-ouest, le District scolaire francophone sud, New Brunswick Community College, le Réseau de santé Horizon, et le Réseau de santé Vitalité.

Les autres entités consolidées sont également quelque peu soustraites et indépendantes quant aux activités courantes, bien qu'elles soient tout de même sous le contrôle de la province en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : Atlantic Education International Inc., la Centre communautaire Sainte-Anne, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, EM/ANB Inc., Forest Protection Limited, Gestion provinciale Ltée, New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., Opportunités Nouveau-Brunswick, Recycle Nouveau-Brunswick, la SADCPNB, Service Nouveau-Brunswick, la SGC, la Société de développement régional, la Société de Kings Landing, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, la Société de solutions énergétique du Nouveau-Brunswick, et les foyers de soins à but non lucratif qui figurent à l'annexe 26. Cette section inclut également les entreprises publiques suivantes : l'Alcool NB, la CFMNB et l'Énergie NB.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	(millions)									
	Ministères de la province et certains organismes		Écoles, collèges et hôpitaux		Autres entités consolidés		Élimination intersectorielle		Total consolidé	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Recettes										
Provenance provinciale										
Recettes fiscales	4 803,7 \$	4 804,4 \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	4 803,7 \$	4 804,4 \$
Recettes non fiscales	665,4	693,1	177,3	207,4	340,7	392,0	--	--	1 183,4	1 292,5
Entreprises publiques	--	--	--	--	202,0	158,2	--	--	202,0	158,2
Transferts entre entités	116,7	140,5	3 280,6	3 087,5	845,0	814,0	(4 242,3)	(4 042,0)	--	--
Provenance fédérale										
Transferts du gouvernement fédéral	3 994,3	3 484,7	27,0	32,7	79,6	119,4	--	--	4 100,9	3 636,8
Autres	28,2	--	--	--	--	--	--	--	28,2	--
	9 608,3	9 122,7	3 484,9	3 327,6	1 467,3	1 483,6	(4 242,3)	(4 042,0)	10 318,2	9 891,9
Charges										
Avantages versés aux employés	1 030,5	1 068,2	2 591,1	2 565,3	653,9	647,0	(14,1)	(41,0)	4 261,4	4 239,5
Coûts de fonctionnement et autres services	2 023,9	1 920,9	217,8	231,8	219,9	198,5	(86,2)	(66,9)	2 375,4	2 284,3
Subventions	1 049,4	1 059,5	1,8	2,4	176,6	247,4	--	(0,5)	1 227,8	1 308,8
Biens et fournitures	222,0	178,5	476,3	475,9	60,7	58,8	(2,5)	(2,6)	756,5	710,6
Dette et autres charges	717,9	741,5	7,2	7,3	23,0	32,7	--	(0,1)	748,1	781,4
Amortissement	420,8	411,7	63,5	63,8	30,5	33,1	--	--	514,8	508,6
Matériels et approvisionnements	34,8	40,2	15,9	14,0	36,1	34,0	(61,1)	(78,2)	25,7	10,0
Tranferts entre entités	3 881,3	3 739,0	--	--	111,2	134,9	(3 992,5)	(3 873,9)	--	--
	9 380,6	9 159,5	3 373,6	3 360,5	1 311,9	1 386,4	(4 156,4)	(4 063,2)	9 909,7	9 843,2
Excédent (déficit)	227,7 \$	(36,8)\$	111,3 \$	(32,9)\$	155,4 \$	97,2 \$	(85,9)\$	21,2 \$	408,5 \$	48,7 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 15 ÉVENTUALITÉS

a) Passifs éventuels

Garanties d'emprunts

La province a garanti certaines dettes d'entités non comprises dans le périmètre comptable de la province en vertu de diverses lois. Les garanties produites aux termes de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* servent à faciliter l'établissement, le développement ou la préservation de l'industrie dans une gamme de domaines. Les garanties d'emprunts aux termes de ces lois font l'objet de frais de garantie allant de 0 % à 1,5 %, et sont assortis de dates d'échéance allant de 2021 à 2027. De plus, les actifs donnés en gage par le bénéficiaire des emprunts comprennent des comptes débiteurs, des stocks, d'autres actifs, des contrats de garantie généraux, des subordinations des prêts aux actionnaires et des garanties données par un particulier ou une entreprise.

Au 31 mars 2021, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 17,8 millions de dollars (18,2 millions de dollars en 2020), dont 10,0 millions de dollars ont été comptabilisés au titre d'éléments de passif dans l'état consolidé de la situation financière de la province (12,0 millions de dollars en 2020).

	(millions)		
	<u>Limite autorisée</u>	<u>Principal garanti</u>	<u>Provision pour pertes (Tableau 6)</u>
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	2,1 \$	2,1 \$	1,9 \$
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	30,4 \$	15,7	8,1
		<u>17,8 \$</u>	<u>10,0 \$</u>

Autres garanties

La province garantit le paiement du capital et des intérêts de tout emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité en défaut qui a fourni la garanti de paiement pour l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2020, la dette impayée totale sous forme de débentures s'élevait à 938,9 millions de dollars (934,2 millions de dollars en 2019).

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB) fournit l'assurance-dépôts aux membres des coopératives de crédit au Nouveau-Brunswick jusqu'à un maximum de 250 000\$ pour chaque membre. Au 31 mars 2021, les dépôts des coopératives de crédit se chiffraient au total à 1 190,0 millions de dollars (1 070,0 millions de dollars au 31 décembre 2019). De plus, la SADCPNB a garanti des pertes spécifiques jusqu'à 2,0 millions de dollars.

Un foyer de soins a garanti la dette d'un apparenté. Au 31 mars 2020, la garantie totalisait 0,4 million de dollars (0,6 million de dollars en 2019).

Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de responsabilités avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses procédures judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 20,2 millions de dollars (22,1 millions de dollars en 2020) ont été comptabilisées dans les présents états financiers consolidés et représentent la meilleure estimation de la part de la direction des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires. La province du Nouveau-Brunswick est également mise en cause dans diverses poursuites judiciaires, dont certaines pourraient être importantes et dont les résultats sont indéterminable.

b) Actifs éventuels

Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick a déposé des réclamations contre plusieurs entreprises dans l'industrie du tabac, conformément à la *Loi sur le recouvrement de dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Le montant du recouvrement possible ne peut pas être raisonnablement estimé.

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick est impliquée dans un litige. La direction estime qu'il est probable que la province réalisera des gains éventuels, mais le montant des gains possibles ne peut pas être raisonnablement estimé.

NOTE 16 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation, y compris ceux touchant les entreprises publiques pour la location de locaux et de matériel, s'élève à 256,6 millions de dollars (265,7 millions de dollars en 2020). Les paiements minimaux annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2021-2022	64,9 \$
2022-2023	52,4 \$
2023-2024	39,3 \$
2024-2025	28,8 \$
2025-2026	20,6 \$

Énergie NB a conclu divers accords liés à l'achat et au transport de l'électricité.

b) Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles représentent une obligation légale de la province envers une autre partie, et elles se transforment en passif une fois que les modalités du contrat sont remplies.

La nature des activités de la province donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 6 748,8 millions de dollars. Les engagements et accords importants sont les suivants :

	<u>(millions)</u>
Ministères	2 803,0 \$
Autres entités de la province	2 081,8 \$
Entreprises publiques	1 864,0 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Les engagements et accords importants comprennent :

Ministères

	(millions)					
	2022	2023	2024	2025	2026+	Totaux
Agriculture, Aquaculture et Pêches						
Partenariat canadien pour l'agriculture	6,9 \$	6,8 \$	-- \$	-- \$	-- \$	13,7 \$
Fonds des pêches de l'Atlantique	6,2	6,1	6,1	--	--	18,4
Diverses ententes	1,1	0,3	--	--	--	1,4
Développement social						
Services des foyers de soins	62,2	63,5	64,7	66,0	694,5	950,9
Foyers de groupe pour jeunes	26,5	--	--	--	--	26,5
Activités, programmes et formation de développement pour adultes	1,3	--	--	--	--	1,3
Éducation post-secondaire, Formation et Travail						
Ententes liées aux sièges médicaux	30,5	30,7	30,9	25,5	25,4	143,0
Apprentissage	11,5	--	--	--	--	11,5
Environnement et Gouvernements locaux						
Diverses ententes	0,7	0,6	0,6	0,6	0,1	2,6
Gouvernement général						
Entente pour l'implémentation de la solution PRO	7,3	5,5	3,7	1,9	--	18,4
Justice et Sécurité publique						
Entente sur les services de police publics	87,5	87,5	87,5	87,5	700,0	1 050,0
Diverses ententes	5,4	2,7	2,7	2,8	--	13,6
Ressources naturelles et Développement de l'énergie						
Entente pour le développement de petits réacteurs modulaires	10,0	5,0	--	--	--	15,0
Diverses ententes	4,2	1,9	0,7	0,9	0,5	8,2
Santé						
Divers services de soins de santé	35,5	14,6	8,3	5,8	2,4	66,6
Tourisme, Patrimoine et Culture						
Diverses ententes	1,2	0,9	0,8	--	--	2,9
Transports et Infrastructure						
Divers projets d'immobilisations	243,6	51,1	18,0	1,9	--	314,6
Accord d'exploitation - Projet de services de traversiers des îles Fundy	21,4	21,9	22,5	23,1	47,7	136,6
Ponts permanents et autoroutes	7,8	--	--	--	--	7,8
Total	570,8 \$	299,1 \$	246,5 \$	216,0 \$	1 470,6 \$	2 803,0 \$

Par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, la province a des engagements envers le gouvernement du Canada dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, soit de contribuer 24 % à 40 % des paiements des programmes aux clients.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Autres entités de la province

	(millions)					Totaux
	2022	2023	2024	2025	2026+	
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick						
Diverses ententes	0,5 \$	0,1 \$	-- \$	-- \$	-- \$	0,6 \$
Districts scolaires						
Diverses ententes	5,8	3,3	1,3	0,4	--	10,8
EM/ANB Inc.						
Services d'ambulance	32,9	32,9	32,9	32,7	65,8	197,2
Programme extra-mural	2,9	2,9	2,9	2,9	7,9	19,5
Opportunités Nouveau-Brunswick						
Aide financière	16,2	10,3	7,1	7,5	1,0	42,1
Régies régionales de la santé						
Diverses ententes	22,0	10,4	5,8	4,8	6,5	49,5
Service Nouveau-Brunswick						
Diverses ententes	37,9	18,7	17,2	12,7	34,3	120,8
Société de développement régional						
Ententes Canada - Nouveau-Brunswick	176,1	96,9	79,4	4,0	9,1	365,5
Gestion et administration des fonds	23,1	18,2	--	--	--	41,3
Initiatives de développement régional	8,9	--	--	--	--	8,9
Initiatives de développement communautaire	18,1	5,4	2,6	--	--	26,1
Société de voirie du Nouveau-Brunswick						
Entretien et réfection de la route entre Fredericton et Moncton	14,5	15,8	59,4	33,0	155,4	278,1
Entretien et réfection de la route transcanadienne à partir de la frontière du Québec jusqu'à Longs Creek	25,6	26,1	26,7	27,3	249,3	355,0
Entretien et réfection de la porte d'entrée de la Route 1	23,9	24,5	25,0	25,6	467,4	566,4
Total	408,4 \$	265,5 \$	260,3 \$	150,9 \$	996,7 \$	2 081,8 \$

Entreprises publiques

Énergie NB

Contrats de carburant	151,0 \$	135,0 \$	135,0 \$	98,0 \$	1 112,0 \$	1 631,0 \$
Capital engagé	88,0	39,0	31,0	--	--	158,0
Autres engagements	13,0	11,0	9,0	9,0	33,0	75,0
Total	252,0 \$	185,0 \$	175,0 \$	107,0 \$	1 145,0 \$	1 864,0 \$

NOTE 17 DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont des droits de la province aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir lorsque les conditions de ces accords ou de ces contrats seront satisfaites.

La nature des activités de la province se traduit par d'importants contrats et droits pluriannuels. La province a présentement des droits contractuels en cours de 2 213,5 millions de dollars. Les accords importants sont les suivants :

	(millions)
Ministères	1 344,6 \$
Autres entités de la province	868,9 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Les contrats et accords importants comprennent :

Ministères

	(millions)					
	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026+</u>	<u>Totaux</u>
Agriculture, Aquaculture et Pêches						
Partenariat canadien pour l'agriculture : Entente-cadre multilatéral	3,8 \$	3,8 \$	-- \$	-- \$	-- \$	7,6 \$
Développement Social						
Accord bilatéral	14,8	19,5	21,5	25,1	95,0	175,9 ⁽¹⁾
Entente sur le logement social	18,9	16,2	13,5	11,0	26,9	86,5
Éducation et Développement de la petite enfance						
Accord Canada–Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants	9,7	9,7	9,7	9,7	29,0	67,8
Langues officielles en éducation	15,0	15,0	--	--	--	30,0
Éducation post-secondaire, Formation et Travail						
Entente sur le développement du marché du travail	113,4	113,0	96,4	96,4	96,4	515,6
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	18,9	19,1	15,0	15,0	15,0	83,0
Autres ententes	0,9	0,4	0,3	--	--	1,6
Gouvernement général						
Diverses ententes	1,5	1,4	--	--	--	2,9
Justice et Sécurité publique						
Programme fédéral d'aide financière en cas de catastrophe	23,5	13,9	--	--	--	37,4
Services de justice pour les jeunes	3,9	3,9	--	--	--	7,8
Autres ententes	6,9	2,7	0,7	0,7	0,7	11,7
Santé						
Accord de financement entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur les services de soins à domicile et de soins communautaires et en santé mentale et en toxicomanie	30,9	24,7	24,7	24,7	49,4	154,4
Ententes de financement à Santé Canada	11,5	--	--	--	--	11,5
Inforoute Santé du Canada	5,0	1,0	--	--	--	6,0
Autres ententes	1,9	0,3	0,1	--	--	2,3
Tourisme, Patrimoine et Culture						
Diverses ententes	0,5	--	--	--	--	0,5
Transports et Infrastructure						
Entente sur le volet Infrastructures provinciales-territoriales	19,3	19,3	32,2	20,3	29,2	120,3 ⁽²⁾
Fonds national des corridors commerciaux	4,5	4,6	2,0	7,8	--	18,9
Autres ententes	2,7	0,2	--	--	--	2,9
Total	<u>307,5 \$</u>	<u>268,7 \$</u>	<u>216,1 \$</u>	<u>210,7 \$</u>	<u>341,6 \$</u>	<u>1 344,6 \$</u>

⁽¹⁾ L'accord bilatéral est basé sur des demandes de remboursement. Le montant maximum des coûts admissibles futurs dont le remboursement pourrait être demandé par la voie de cet accord est de 176,0 millions de dollars.

⁽²⁾ L'entente sur le volet Infrastructures provinciales-territoriales est basée sur des demandes de remboursement. Le montant maximum des coûts admissibles futurs dont le remboursement pourrait être demandé par la voie de cette entente est de 120,3 millions de dollars.

Par la voie du ministère de la Santé, la province est partie à plusieurs accords qui lui donnent droit à des remises en fonction du volume d'achat de biens admissibles.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Par la voie des ministères de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ainsi que des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, la province est partie à de nombreuses conventions de bail visant les terres de la Couronne et d'emprise sur les terres de la Couronne, grâce auxquels elle peut tirer des recettes sur toute la durée des conventions.

Par la voie du ministère du Développement social, la province est partie à de nombreux baux de location d'unités de logement sociaux et d'unités résidentielles, grâce auxquels elle peut tirer des recettes sur toute la durée des baux.

Par la voie du ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie, la province peut tirer des recettes en redevances, dont les plus importantes sont les redevances sur le bois qui sont fondées sur le nombre de mètres cubes de bois récolté et elles varient en fonction de l'espèce d'arbre et du produit récolté.

Autres entités de la province

	(millions)					Totaux
	2022	2023	2024	2025	2026+	
Gestion provinciale Ltée						
Diverses ententes	1,0 \$	0,9 \$	0,9 \$	0,9 \$	10,5 \$	14,2 \$
Société de développement régional						
Ententes fédérales-provinciales	190,1	107,2	90,9	30,5	435,5	854,2 ⁽¹⁾
Autre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
Total	191,2 \$	108,2 \$	91,9 \$	31,5 \$	446,1 \$	868,9 \$

⁽¹⁾ Les ententes fédérales-provinciales comprennent les ententes basées sur les demandes de remboursement. Le montant maximum des coûts admissibles futurs dont le remboursement pourrait être demandé par la voie de cette entente est 710,8 millions de dollars.

Par la voie de la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, la province est partie au Partenariat Canadien pour l'agricole, qui donne droit à la province à des recettes du gouvernement fédéral basés sur 60 % des coûts admissibles engagés dans certains programmes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 18 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les recettes réalisées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2021, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 139,4 millions de dollars (127,3 millions de dollars en 2020). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Description des principaux comptes à but spécial

SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement des programmes qui relèvent de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté pour de futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034. L'excédent accumulé dans le financement de la SCHL au 31 mars 2021 était de 16,9 millions de dollars (19,6 millions de dollars en 2020).

Fonds en fiducie pour l'environnement

Le Fonds en fiducie pour l'environnement offre une aide financière pour les projets admissibles qui font partie des catégories suivantes : protection, restauration, développement durable, conservation, éducation et embellissement. Les coûts réels des activités admissibles sont remboursés par le Fonds en fiducie pour l'environnement. L'excédent accumulé au 31 mars 2021 est de 37,0 millions de dollars (30,9 millions de dollars en 2020).

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les recettes et les charges des districts scolaires pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves. L'excédent accumulé dans les comptes autonomes des districts scolaires au 31 mars 2021 était de 59,5 millions de dollars (52,6 millions de dollars en 2020).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial :

	(millions)			
	2020	2021		
	Excédent accumulé	Recettes	Charges	Excédent accumulé
Allez-y NB	0,2 \$	3,6 \$	3,6 \$	0,2 \$
Compte de Fred Magee	0,4	--	--	0,4
Compte de rééducation pour conducteurs ivres	0,3	0,3	0,3	0,3
Compte des bibliothèques	0,5	0,5	0,4	0,6
Compte en fiducie pour les archives	0,1	--	--	0,1
Comptes autonomes des districts scolaires	52,6	37,5	30,6	59,5
Entente sur le Code national de sécurité	--	0,2	0,2	--
Fiducies et bourses des districts scolaires	--	0,2	0,2	--
Fonds d'aide aux services de police municipaux	3,1	2,2	2,5	2,8
Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis	1,0	0,6	--	1,6
Fonds de prévention du crime	--	1,1	1,1	--
Fonds destiné à l'empoisonnement	1,3	0,3	0,5	1,1
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	--	1,2	1,2	--
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	--	1,0	1,0	--
Fonds en fiducie pour l'environnement	30,9	11,4	5,3	37,0
Fonds en fiducie pour la faune	1,4	1,2	1,1	1,5
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,4	2,0	1,8	1,6
Fonds fiduciaire des produits de la criminalité	1,0	0,7	0,7	1,0
Fonds pour l'aménagement des terres	6,7	1,6	1,6	6,7
Fonds pour le service d'urgence 911, N.-B.	2,7	6,6	5,6	3,7
Fonds pour les services aux victimes	0,8	2,1	2,0	0,9
Parcs provinciaux	0,3	--	--	0,3
Plan de protection de la responsabilité - services de la santé	--	2,8	2,8	--
Projets de partenariat public-privé	0,2	--	--	0,2
Projets internationaux	--	0,4	0,4	--
Projets à frais recouvrable liées aux Ressources naturelles et Développement de l'énergie	--	3,2	3,2	--
Projets à frais recouvrables liées à la formation	2,5	2,7	2,4	2,8
Rénovation de l'ancienne résidence du gouverneur	0,3	--	0,1	0,2
SCHL	19,6	0,1	2,8	16,9
Strait Crossing Finance Inc.	--	0,1	0,1	--
	<u>127,3 \$</u>	<u>83,6 \$</u>	<u>71,5 \$</u>	<u>139,4 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 19 FONDS EN FIDUCIE

La province administre divers fonds en fiducie ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial.

Voici un récapitulatif des avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous :

	(millions)	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptabilisation à la valeur d'acquisition :		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,6	1,5
Legs vicomte Bennett	0,2	0,2
Conseil du réseau de santé publique	0,4	--
Le Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle	6,4	6,2
	<u>8,7 \$</u>	<u>8,0 \$</u>
 Comptabilisation à la valeur marchande :		
Caisse de retraite des juges	57,1 \$	54,8 \$
Fonds en fiducie du curateur public	10,6	14,3
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	1,3	2,6
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	398,5	401,1
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCLFP	95,9	96,1
Régime de retraite complémentaire	44,2	37,6
	<u>607,6 \$</u>	<u>606,5 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Le Fonds en fiducie de la santé mentale est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les produits du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. Le Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle sert à protéger les étudiants contre le risque de perte financière à la suite d'une fermeture soudaine d'un organisme de formation professionnelle dans le secteur privé. Le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et financiers des personnes âgées, des personnes ayant une déficience intellectuelle, des enfants, et des personnes disparues ou décédées, en l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

NOTE 20 TRANSACTIONS ENTRE ENTITÉS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS

Les présents états financiers consolidés comprennent des transactions peu importantes avec diverses organismes qui, en raison du contrôle commun exercé par la province ou parce qu'elles sont détenues par la province, sont considérées comme des apparentés. Ces organismes comprennent des sociétés de la Couronne provinciales, des organismes, des conseils, des commissions et des organismes gouvernementaux à but non lucratif. Les transactions importantes entre entités ont été compensées et éliminées aux fins de la présentation du rapport consolidé, sauf les transactions décrites dans la note 4.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et les entités affiliées à ces personnes. Les principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la province. Il s'agit du premier ministre, des cadres supérieurs du Bureau du Conseil exécutif, des ministres, des sous-ministres, des chefs de cabinet des ministres et des titulaires de postes équivalents au sein des entités contrôlées par la province. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, aucune transaction importante n'a été effectuée à une autre valeur que la juste valeur marchande entre la province et les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche ou les entités affiliées à ces personnes.

NOTE 21 DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de 2020 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour 2021.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	(millions)	
	2021	2020
TABLEAU 1		
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Encaisse	2 402,1 \$	2 251,1 \$
Placements à court terme	627,2	722,4
	3 029,3 \$	2 973,5 \$
TABLEAU 2		
DÉBITEURS ET AVANCES		
Comptes débiteurs		
Débiteurs généraux	363,5 \$	354,1 \$
Moins : provision pour créances douteuses	117,1	114,8
	246,4	239,3
Montants à recevoir du gouvernement fédéral	160,2	180,5
Garanties d'emprunts à recevoir		
Garanties d'emprunts	82,4	126,4
Moins : provision pour créances douteuses	81,7	125,8
	0,7	0,6
Avances		
Avances	9,0	8,8
Moins : provision pour créances douteuses	4,2	4,2
	4,8	4,6
Intérêts à recevoir		
Prêts aux étudiants	30,8	31,3
Autres	24,1	30,1
	54,9	61,4
Moins : provision pour créances douteuses	43,7	48,5
	11,2	12,9
	423,3 \$	437,9 \$
TABLEAU 3		
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR		
Impôts fonciers	1 265,6 \$	1 264,0 \$
Taxe sur l'essence et les carburants	18,2	22,6
Redevances forestières et droits de coupe	16,6	17,8
Taxe sur le tabac	11,5	9,3
Taxe sur les produits émetteurs de carbone	10,8	--
Autres	5,9	7,0
	1 328,6	1 320,7
Moins : provision pour créances douteuses	39,2	36,0
	1 289,4 \$	1 284,7 \$

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	(millions)	
	2021	2020
TABLEAU 4		
CAPITAUX PROPRES DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES		
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	317,0 \$	291,0 \$
Moins : ajustement de report réglementaire (note 4)	(105,6)	(111,3)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	43,1	68,9
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	0,5	0,6
	<u>255,0 \$</u>	<u>249,2 \$</u>
AUTRES PLACEMENTS		
Dépôts à terme, revenu fixe et investissements de capitaux propres	108,0 \$	110,8 \$
Société des loteries de l'Atlantique	24,9	17,7
Cannabis N.-B. Ltée	(6,2)	(17,0)
	<u>126,7 \$</u>	<u>111,5 \$</u>
TABLEAU 5		
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER		
Comptes créditeurs	515,9 \$	545,3 \$
Montants dus au gouvernement fédéral	8,4	3,2
Intérêts courus		
Dette consolidée	129,7	146,6
Autres	42,9	49,2
	<u>172,6</u>	<u>195,8</u>
Avantages sociaux des employés		
Traitements courus à payer	511,5	444,0
Passif au titres des travailleurs blessés	423,7	413,8
Allocation de retraite (note 6)	381,4	380,6
Congés de maladie (note 7)	246,4	245,2
	<u>1 563,0</u>	<u>1 483,6</u>
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	532,4	518,7
Assurance-maladie et paiements hors-province	86,1	71,1
Passif au titre des sites contaminés (note 8)	47,5	43,5
Retenues sur les contrats	15,5	20,7
Plan de protection de la responsabilité - services de santé	11,3	10,7
Autres	121,3	117,9
	<u>814,1</u>	<u>782,6</u>
	<u>3 074,0 \$</u>	<u>3 010,5 \$</u>
TABLEAU 6		
PROVISION POUR PERTES		
Passifs éventuels - Provision pour emprunts garantis (Note 15)	10,0 \$	12,0 \$
Appels des impôts fonciers	0,8	1,4
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	0,3	0,3
	<u>11,1 \$</u>	<u>13,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	(millions)	
	2021	2020
TABLEAU 7		
RECETTES REPORTÉES		
Impôts fonciers	434,0 \$	429,1 \$
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	70,0	64,1
Projet pilote sur les aînés en santé	46,9	63,7
Développement du marché du travail et de la main-d'œuvre	38,3	--
Apports afférents aux immobilisations	6,7	24,3
Autres	63,3	55,8
	<u>659,2 \$</u>	<u>637,0 \$</u>
TABLEAU 8		
DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE		
Fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	71,4 \$	66,9 \$
Dépôts du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick	59,5	57,1
Dépôts de garantie des locataires	36,8	33,3
Cour du Banc de la Reine	8,4	10,9
Garantie de la restauration des terrains	6,8	6,8
Fiducie pour bourses	3,7	3,8
Autres	39,2	38,5
	<u>225,8 \$</u>	<u>217,3 \$</u>
TABLEAU 9		
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION		
Routes	380,7 \$	425,9 \$
Hôpitaux, ambulances et équipements médicaux	88,8	89,5
Autres bâtiments et équipements	23,2	25,9
	<u>492,7 \$</u>	<u>541,3 \$</u>
TABLEAU 10		
STOCKS DE FOURNITURES		
Fournitures de santé et vaccins	47,5 \$	29,4 \$
Matériaux de construction et d'entretien	14,1	13,9
Pièces de rechange de machines	10,0	8,3
Autres fournitures	30,6	19,5
	<u>102,2 \$</u>	<u>71,1 \$</u>
TABLEAU 11		
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS		
Contrats de partenariat public-privé	64,8 \$	72,2 \$
Autres	75,9	63,5
	<u>140,7 \$</u>	<u>135,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	2021 <u>Budget</u>	(millions) 2021 <u>Montants réels</u>	2020 <u>Montants réels</u>
TABLEAU 12			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 902,0 \$	1 838,0 \$	1 887,9 \$
Impôt sur le revenu des corporations	367,9	352,2	331,8
Taxe sur les minéraux métalliques	1,9	--	0,7
	<u>2 271,8</u>	<u>2 190,2</u>	<u>2 220,4</u>
 Impôt foncier provincial	 529,9	 550,2	 534,3
 Taxe de vente harmonisée	 1 538,3	 1 461,3	 1 500,7
Taxe sur l'essence et les carburants	206,0	182,3	282,7
Taxe sur le tabac	124,0	142,7	121,8
Taxe sur les produits émetteurs de carbone	129,0	117,4	--
Taxe sur le pari mutuel	0,5	0,6	0,4
	<u>1 997,8</u>	<u>1 904,3</u>	<u>1 905,6</u>
 Taxe sur les primes d'assurance	 61,4	 70,3	 65,0
Taxe sur le transfert de biens réels	28,0	40,9	32,8
Taxe sur le capital des corporations financières	25,0	21,9	24,6
Pénalités et intérêts	14,5	17,9	16,1
Droit sur le Cannabis	7,0	8,0	5,6
	<u>135,9</u>	<u>159,0</u>	<u>144,1</u>
	<u>4 935,4 \$</u>	<u>4 803,7 \$</u>	<u>4 804,4 \$</u>
 TABLEAU 13			
LICENCES ET PERMIS			
Véhicules à moteur	145,4 \$	146,7 \$	146,6 \$
Poisson et faune	5,6	5,1	5,6
Mines	1,2	1,6	1,4
Licences et permis d'alcool	1,0	1,1	1,0
Autres	13,2	12,5	13,0
	<u>166,4 \$</u>	<u>167,0 \$</u>	<u>167,6 \$</u>
 TABLEAU 14			
REDEVANCES			
Forêts	68,1 \$	69,0 \$	70,4 \$
Mines	2,0	0,8	1,5
	<u>70,1 \$</u>	<u>69,8 \$</u>	<u>71,9 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	(millions)		
	2021 Budget	2021 Montants réels	2020 Montants réels
TABLEAU 15			
BÉNÉFICES DES ENTREPRISES PUBLIQUES			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	172,0 \$	199,4 \$	173,9 \$
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	46,7	(3,0)	(16,0)
Plus : ajustement de report réglementaire (note 4)	--	5,7	5,7
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	--	(0,1)	(0,1)
Rajustement lié à la transition de la norme internationale d'information financière 16 (note 4)	--	--	(5,3)
	<u>218,7 \$</u>	<u>202,0 \$</u>	<u>158,2 \$</u>

TABLEAU 16
AUTRES RECETTES PROVINCIALES

Vente de biens et services			
Générales	303,8 \$	277,4 \$	280,1 \$
Baux et locations	115,3	113,9	114,7
Établissements	45,8	47,7	43,0
Intergouvernementales	28,5	41,2	42,1
Parcs provinciaux	8,6	4,2	7,1
Loteries et jeux	168,4	122,7	156,2
Revenus de placements	28,6	18,7	36,0
Amendes et peines	9,3	10,6	10,2
Société de gestion du cannabis	3,0	10,8	(4,5)
Autres recettes	128,7	96,3	140,2
	<u>840,0 \$</u>	<u>743,5 \$</u>	<u>825,1 \$</u>

TABLEAU 17
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Paiements de péréquation fiscale	2 210,3 \$	2 210,3 \$	2 023,2 \$
Transfert canadien en matière de santé	860,2	860,2	845,4
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	308,6	308,7	301,7
Accord sur la relance sécuritaire	--	218,7	--
Entente sur le développement du marché du travail	111,5	94,5	108,2
Fonds Chantiers Canada	48,6	63,1	95,9
Soutien aux travailleurs essentiels	--	42,2	--
Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	--	39,8	--
Aide financière en cas de catastrophe	29,3	30,0	35,6
Sommes recouvrées - SCHL	31,8	31,5	33,1
Autres transferts	236,0	201,9	193,7
	<u>3 836,3 \$</u>	<u>4 100,9 \$</u>	<u>3 636,8 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	2021	(millions)	
	Budget	2021	2020
		Montants réels	Montants réels
TABLEAU 18			
ÉDUCATION ET FORMATION			
Éducation et Développement de la petite enfance	1 428,6 \$	1 413,6 \$	1 399,7 \$
Services d'éducation postsecondaire	555,3	507,5	537,4
Charges de retraite	108,7	110,6	103,4
Charge d'amortissement	65,1	60,8	59,5
Provision	5,3	11,2	25,1
	<u>2 163,0 \$</u>	<u>2 103,7 \$</u>	<u>2 125,1 \$</u>
TABLEAU 19			
SANTÉ			
Services de la santé	3 129,3 \$	3 133,2 \$	3 040,4 \$
Charges de retraite	87,4	79,1	76,2
Charge d'amortissement	80,8	70,5	73,3
	<u>3 297,5 \$</u>	<u>3 282,8 \$</u>	<u>3 189,9 \$</u>
TABLEAU 20			
DÉVELOPPEMENT SOCIAL			
Développement social	1 349,1 \$	1 330,7 \$	1 346,0 \$
Charges de retraite	31,0	31,0	28,5
Charge d'amortissement	20,6	19,2	19,8
Provision	4,0	7,2	3,0
	<u>1 404,7 \$</u>	<u>1 388,1 \$</u>	<u>1 397,3 \$</u>
TABLEAU 21			
SERVICES DE PROTECTION			
Justice et Sécurité publique	306,3 \$	346,6 \$	316,5 \$
Charges de retraite	6,7	3,8	4,5
Provision	0,6	2,2	0,8
Charge d'amortissement	0,9	0,8	1,3
	<u>314,5 \$</u>	<u>353,4 \$</u>	<u>323,1 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	2021	(millions)	
	Budget	2021	2020
	<u>Budget</u>	<u>Montants réels</u>	<u>Montants réels</u>
TABLEAU 22			
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Société de développement régional	199,3 \$	150,1 \$	208,6 \$
Tourisme, Patrimoine et Culture	71,7	68,4	64,6
Opportunités Nouveau-Brunswick	33,7	27,4	38,8
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	17,6	17,2	17,6
Développement économique	11,6	8,0	21,3
Charge d'amortissement	7,0	6,4	6,5
Charges de retraite	1,5	1,5	1,4
Provision	5,0	1,0	(0,2)
	<u>347,4 \$</u>	<u>280,0 \$</u>	<u>358,6 \$</u>
TABLEAU 23			
RESSOURCES			
Développement de l'énergie et des ressources	106,5 \$	109,5 \$	103,0 \$
Agriculture, Aquaculture et Pêches	38,5	36,8	33,8
Ressources	24,4	28,0	22,3
Environnement	17,9	18,2	16,5
Charge d'amortissement	1,6	1,5	1,6
Provision	3,3	1,3	1,1
Charges de retraite	0,2	0,2	0,2
	<u>192,4 \$</u>	<u>195,5 \$</u>	<u>178,5 \$</u>
TABLEAU 24			
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURE			
Transports et Infrastructure	383,5 \$	370,7 \$	374,2 \$
Charge d'amortissement	345,9	346,2	336,1
Provision	0,3	(1,0)	(0,8)
	<u>729,7 \$</u>	<u>715,9 \$</u>	<u>709,5 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

	(millions)		
	2021	2021	2020
	<u>Budget</u>	<u>Montants réels</u>	<u>Montants réels</u>
TABLEAU 25			
GOUVERNEMENT CENTRAL			
Service Nouveau-Brunswick	187,5 \$	196,0 \$	187,6 \$
Gouvernements locaux	149,6	178,7	136,4
Charges de retraite	136,8	135,9	130,9
Accords de partage des recettes avec les Premières Nations	55,8	52,5	61,6
Allocation de retraite	51,8	37,9	37,3
Assemblée législative	32,0	37,6	26,9
Cotisations de l'employeur du Régime de pensions du Canada	34,9	29,4	31,3
Finances et Conseil du Trésor	29,2	26,2	33,9
Gouvernement général	120,9	23,6	16,3
Investissement dans les initiatives ayant trait aux changements climatiques	36,0	16,3	--
Planifications des ressources organisationnelles	18,3	14,6	2,7
Conseil exécutif	14,2	14,0	12,7
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	14,1	10,9	11,1
Passif au titre des travailleurs blessés	56,0	9,3	33,4
Charge d'amortissement	10,6	9,4	10,5
Programme de distribution de gaz naturel	9,0	7,2	--
Provision	6,0	5,5	4,1
Cabinet du premier ministre	1,5	1,3	1,5
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	5,3	0,5	4,8
	<u>969,5 \$</u>	<u>806,8 \$</u>	<u>743,0 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

TABLEAU 26
PÉRIMÈTRE COMPTABLE PROVINCIAL

Le périmètre comptable provincial comprend certaines organisations contrôlées par la province, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les agences, les commissions et les sociétés énumérées ci-dessous. De plus, amples informations concernant les méthodes comptables utilisées pour la consolidation de ces organismes sont consultables à la note 1.

Organismes utilisant la méthode de consolidation :

Atlantic Education International Inc.	Fonds en fiducie pour l'avancement des arts
Centre communautaire Sainte-Anne	Fonds en fiducie pour l'avancement du sport
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Fonds en fiducie pour l'environnement
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	Forest Protection Limited
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	Gestion provinciale Ltée
Commission de police du Nouveau-Brunswick	New Brunswick Community College
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	Opportunités Nouveau-Brunswick
Commission du travail et de l'emploi	Recycle Nouveau-Brunswick
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	Réseau de santé Horizon
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	Réseau de santé Vitalité
Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick	Service Nouveau-Brunswick
Conseil du Premier Ministre pour les personnes handicapées	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB)
District scolaire Anglophone East	Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
District scolaire Anglophone North	Société de développement régional
District scolaire Anglophone South	Société de gestion du cannabis (SGC)
District scolaire Anglophone West	Société de Kings Landing
District scolaire francophone nord-est	Société de l'inclusion économique et sociale
District scolaire francophone nord-ouest	Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick
District scolaire francophone sud	Société de voirie du Nouveau-Brunswick
EM/ANB Inc.	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Foyers de soins utilisant la méthode de consolidation :

Campbellton Nursing Home Inc.	Forest Dale Home Inc.
Campobello Lodge Inc.	Foyer Assomption
Carleton Manor Inc.	Foyer Notre-Dame-de-Lourdes Inc.
Carleton-Kirk Lodge	Foyer Notre-Dame de Saint-Léonard Inc.
Central Carleton Nursing Home Inc.	Foyer Saint-Antoine
Central New Brunswick Nursing Home Inc.	Foyer Ste-Élizabeth Inc.
Complexe Rendez-vous Inc.	Fredericton South Nursing Home Inc.
Dalhousie Nursing Home Inc.	Fundy Nursing Home
Dr. V. A. Snow Centre Inc.	Grand Manan Nursing Home Inc.
Drew Nursing Home	Jordan Lifecare Centre Inc.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2021

Kennebec Manor Inc.	River View Manor Inc.
Kenneth E. Spencer Memorial Home Inc	Rocmaura Inc.
Kings Way Care Centre Inc.	Tabusintac Nursing Home Inc.
Kiwanis Nursing Home Inc.	The Church of St. John and St. Stephen Home Inc.
La Villa Sormany Inc.	The Salvation Army - Lakeview Manor
Le Foyer St Thomas de la Vallée de Memramcook Inc.	Tobique Valley Manor Inc.
Les Résidences Inkerman Inc.	Turnbull Nursing Home Inc.
Les Résidences Jodin Inc.	Victoria Glen Manor Inc.
Les Résidences Lucien Saindon Inc.	Villa Beauséjour Inc.
Les Résidences Mgr Chiasson Inc.	Villa des Chutes / Falls Villa
Lincourt Manor Inc.	Villa du Repos Inc.
Loch Lomond Villa Inc.	Villa Maria Inc.
Manoir Édith B. Pinet Inc.	Villa Providence Shédiac Inc.
Manoir Saint-Jean Baptiste Inc.	Villa St-Joseph Inc.
Mill Cove Nursing Home Inc.	W. G. Bishop Nursing Home
Miramichi Senior Citizens Home Inc.	Wauklehegan Manor Inc.
Mount St. Joseph of Chatham, N.B.	Westford Nursing Home
Nashwaak Villa Inc.	White Rapids Manor Inc.
Passamaquoddy Lodge Inc.	Woolastook Long Term Care Facility Inc.
Résidence Mgr Melanson Inc.	York Manor Inc.
Rexton Lions Nursing Home Inc.	

Organismes utilisant la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcool NB)	Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)	

Organismes utilisant la méthode des opérations comparables :

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	Musée du Nouveau-Brunswick
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Strait Crossing Finance Inc.